ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MAYENNE

Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Craon - Tome I

Craon, ville, chef-lieu de canton, arrond. de *Château-Gontier* (20 kil. O.), à 29 kil. de Laval.

Anciens noms

Cr[od]eno, VIIe s. (Monnaies mérov. du Cenomanicum, p. 267). — Ciron, i. e. Credonem, tunc temporis territorii Nannetici vicum. IXe s. (Chron. Nannetens., d'après l'Hist. de Bretagne, Preuves, t. I, col. 139). — Craon, id est Credonem (Chron. Brioc., ibid., col. 22). — Castrum Credonense, 1047 (Cart. de la Trinité de Vendôme, t. I, p. 143). — Apud castrum Credonis, 1053 (Ibid., p. 175). — Castellum, quod Credonium divitur; Prior de Credone, 1105 (Maison de Craon, t. I, p. 55). — Dominus Creonis, 1180 (Arch. de la M., H. 175). — M. de Creon, 1191 (Ibid., 194). — Le segnor de Creon, 1277 (Arch. nat., J. 179/b, 5).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens avec quelques lambeaux de graviers pliocènes, au S. de Craon, sur la rive gauche de l'Oudon et près de la limite E. de la commune à la cote 74. » D.-P. Œ.

Le territoire est traversé du N. au S. par l'Oudon, qui coule tranquillement dans une vallée spacieuse à peine sensible. L'Usure par la rive droite, les ruisseaux de Denazé et de l'Échasserie par le rive gauche, rejoignent la petite rivière et achèvent de donner à ce sol schisteux et fertile le vallonnement et les ondulations gracieuses qui le caractérisent. — Les routes nationales de Château-Gontier à la Guerche, de Laval à Angers et à Pouancé, qui se croisent à Craon, existaient sous d'autres dénominations à la fin du XVIII^e s. On les renouvelait en 1772 et la municipalité insistait pour que le tracé de la route de Laval à Angers ne passât pas par l'intérieur de la ville, ce qui eût occasionné la ruine d'un grand nombre d'habitants.

Superficie, 2 455 hect., cadastrée en 1840 par M. Bellanger. — En 1696, 2 227 arpents ainsi divisés : 1 050 en terres labourables, 527 en pâture, 347 en prés, 109 en bois, 157 en landes et terres incultes, 33 en vignes.

Population, administrations

Population: 409 feux en ville, 352 à Saint-Clément en 1688; - 394 feux en ville, 385 à S.-C., en 1696; - 376 feux en ville, 367 à S.-C., en 1700; - 381 feux en ville, 348 à S.-C., en 1715; - 411 feux en ville, 373 à S.-C., en 1732; - 2 116 hab. en ville, 1 518 à S.-C., en 1726; - 1 506 hab. en ville, 1 902 à S.-C., en 1803; - dans les deux paroisses: 3 591 hab. en 1821; - 3 631 hab. en 1831; - 3 813 hab. en 1841; - 4 088 hab. en 1851; - 4 218 h. en 1861; - 4 401 hab. en 1871; - 4 675 hab. en 1881; - 4 434 hab. en 1891; - 4 134 hab. en 1898, dont 3 664 agglomérés, et le reste disséminé en 107 habitations diverses.

Administration civile et judiciaire: juge de paix, receveur d'enregistrement, huissier, trois notaires, percepteur pour Craon, Athée, Chérancé, Denazé, la Boissière, Mée, Pommerieux, Saint-Quentin; receveur des contributions indirectes, conducteur des ponts et chaussées et agent voyer, gendarmes à cheval, bureau de poste et télégraphe depuis 1868, stations des lignes de Laval à Nantes et de Craon à Chemazé; société de secours mutuels, et caisse d'épargne; compagnie de pompiers.

Notice historique

SOMMAIRE : Notice historique. — Féodalité. — Château. — Établissements religieux. — Cimetières. — Hôpitaux. — Collège, écoles. — Institutions administratives et judiciaires. — Industries, commerce.

Notice historique.

Une monnaie gauloise et quelques objets ou monuments celtiques sont de faibles indices d'une station préhistorique. Les Romains ont laissé dans tout le pays des vestiges nombreux, spécialement aux Provenchères; à Craon même l'inscription votive au dieu Mars est significative; les voies anciennes ont encore leur tracé reconnaissable; celle de Chatelais passait au lieu du Pavement. Une monnaie mérovingienne, si l'identification proposée par M. Ponton d'Amécourt est admise, servirait de transition entre l'époque galloromaine et celle des Carolingiens, mais on doit renoncer à voir Craon dans le *Crovium* et le *vicus Croviensis* mentionnés par Grégoire de Tours, et qui désignent Cru, dans le Saumurois, aussi bien que dans la *villa Clementiacus* confirmée à Saint-Aubin d'Angers par Pépin, Charlemagne, Louis le Débonnaire, et Charles le Chauve, laquelle n'est autre que Trèves. Craon n'entre pas moins dans l'histoire et dans les textes dès le IX^e s.

Lambert, comte des marches nantaises, successivement partisan de Louis le Pieux (825), de Lothaire, révolté contre son père (833), de Charles le Chauve (841), puis de Nominoë, qui lui accorda le titre convoité de comte de Nantes, fut plutôt le tyran que le protecteur de la ville dont il recevait le gouvernement, et ne craignit pas pour se venger de la livrer aux Normands. Rentré hypocritement après le départ des pirates, il continua avec succès, par lui ou ses lieutenants, la guerre contre les comtes de Poitou et d'Auvergne, contre le duc d'Aquitaine et même contre Charles le Chauve. Enfin Actard, évêque de Nantes, réussit à convaincre les Nantais de la complicité de leur comte avec les Normands, et à réconcilier Nominoë avec Charles le Chauve. Le hardi guerroyeur se vit forcé de quitter la citadelle qu'il s'était bâtie à Nantes pour chercher un refuge à l'extrémité du territoire nantais, sur les rives de l'Oudon, *super ripas Olidonis*, à Craon (847). Nominoë ne tint pas rigueur à son ancien allié. Brouillé avec Actard, il le rappela et avec lui recommença ses courses sur les terres du roi, sur l'Anjou et sur le Maine. Lambert s'empara du Mans (850), se bâtit un château sur l'Oudon et tint sous un dur esclavage tout le pays compris entre la Mayenne et la Loire jusqu'à Angers. Il périt enfin sous les coups de Gausbert, comte du Maine, le 1er mai 852.

Par le traité d'Angers (851), Charles le Chauve vaincu par les Bretons, assurait à Érispoë, fils de Nominoë, la possession de tout le territoire du Maine et de l'Anjou jusqu'à la Mayenne. Salomon, successeur d'Érispoë, fut confirmé dans les mêmes droits en 857 par un autre traité passé à Entrammes. Craon était compris dans cette concession, mais on ne doit pas en conclure que la Mayenne, dans son cours supérieur, servait alors de limite à la Bretagne.

Il faut maintenant descendre jusqu'au XI^e s. pour trouver quelques renseignements historiques relatifs à Craon, car André de Craon, qui aurait vécu au X^e s., et Lisois, son fils, sont des personnages fabuleux. Dès les premières années du XI^e s., Craon était inféodé à Suhart le Vieux par le comte d'Anjou. Moins de quarante ans plus tard, Suhart le Jeune, et non Guérin, son frère, qui avait possédé la baronnie avant lui, voulut enlever à l'évêque d'Angers ses droits antiques sur l'église de Craon, et reconnaître le duc de Bretagne pour son suzerain. Pour cet acte de félonie, Geoffroy Martel dépouilla son vassal de sa baronnie, la garda quelque temps, puis en gratifia l'un de ses fidèles chevaliers. Il est bien évident malgré une charte de l'évêque d'Angers (1050) que Suhart le Vieux ne peut être l'auteur de la félonie et la victime de la confiscation, puisque ses deux fils lui succédèrent.

L'histoire de Craon dans la période qui suit est celle de ses établissements qui se créent, de ses institutions qui se développent.

Pendant la guerre de Cent-Ans, la ville placée sur les confins de la Bretagne longtemps alliée des Anglais, devint une place importante à conserver. Les passages de troupes, les montres de gens d'armes y sont fréquents, spécialement en 1380 et 1381. L'année suivante pendant que le roi de France était occupé à l'expédition de Flandre, le duc breton s'avança jusqu'aux portes de Craon. Isabelle de Craon, munie de lettres de Charles VI, se mit en devoir, en 1384, de réparer les murs de la ville et voulut y faire contribuer tous les habitants du Craonnais. Ceux-ci résistèrent, portèrent leur cause en parlement, protestant non sans fierté qu'ils étaient « hommes libres et en possession de la liberté de temps immémorial », et se plaignirent des officiers de la baronnie qui, nonobstant leur appel, levaient la taille dans les paroisses du plat pays. « injuriant, pillant, emprisonnant ceux qui protestaient », spécialement Hervé, leur procureur. Le 11 mai 1392, le parlement donna gain de cause aux plaignants. Le procès recommença l'année suivante au sujet de l'obligation du guet auquel on voulait soumettre « un chacun mesnagier de la chastellenie de VI sepmaines en VI sepmaines, puis de mois en mois, » sous peine d'amende, « voie exquise et dampnable » pour extorquer l'argent, fait observer le procureur du roi. Les Craonnais ne se bornèrent plus à protester, ils s'assemblèrent « par manière de monopole,... garnis d'arcs, flèches, vouges et autres armeurs », résistèrent aux officiers et demandèrent par l'organe du procureur du roi « à estre exempts à perpétuité de la dame de Craon » et à devenir sujets directs du roi.

Mais l'ennemi se fit plus pressant. Au mois de juin 1421, le comte de Salisbury menaçant de pousser une pointe dans l'Anjou, Jean de Champagne, par ordre du roi, « mist telle provision sur le fait des vaisseaux estans sur la rivière environ la ville de Craon que les ennemis » n'y puissent avoir passage. Les habitants s'engagèrent en cour d'Angers, le 9 février 1425, à fournir trente guetteurs par nuit, « par temps de guerre et de nécessité ». Ce n'était pas le compte de Georges de la Trémoïlle, qui fit valoir que si Craon « eust esté pris, les Anglais qui tenoient lors Pontorson et la Normandie, fussent venus par tout le pays d'Anjou et de Touraine ». Les mutins n'en persistèrent pas moins dans leur résistance, battirent « les commissaires du roy, rompirent les lettres exécutoriales et firent manger les lettres et sceaux au commissaire, luy faisant renier Dieu que jamais ne serviroit roy ne royne ». Ils durent quand même devant l'imminence du danger recourir à la protection de Georges de la Trémoïlle. Le 12 mai 1428, pour « avoir sureté et abstinence de guerre », les manants lui promirent 500 écus d'or, les gens d'église, 800, et les nobles, 1 200. Tout danger ayant disparu en février 1451, le duc d'Anjou envoya Jean de la Forest en Craonnais, « pour faire vuider les gens d'armes et refformer les maux qu'ils avoient faits ».

Pendant la guerre de la conquête de la Bretagne, 1488-1490, Louis de la Trémoïlle, lieutenant-général de l'armée du roi, établit à Craon le centre de ses opérations. Il y fit conduire pour le ravitaillement de la ville et du château, trois cent quatre-vingts pipes de vin et quatre-vingts muids de froment, et mit en garnison Raoul de Saint-Melaine, avec ordre exprès de ménager le peuple. Au XVIe s. la guerre et les troubles ne sévirent plus seulement dans le voisinage, mais dans le cœur même de la ville. Jean Buron, d'Apremont en Poitou, était venu prêcher le calvinisme, 1545, 1557, et avait fait dans la noblesse et parmi les officiers de la baronnie des recrues qui prirent part à la conjuration d'Amboise et à la prise d'Angers (4 avril 1562). Ils occupaient le vieux château avec un ministre protestant nommé Daniel. Le 17 mai 1562, ils résolurent de s'emparer du château neuf qui n'était défendu que par quelques hommes sous les ordres d'un vieux gouverneur, Jean Denouault. Ils y entrèrent, conduits par le sénéchal Nicolas Amyot, moitié par menace, moitié par trahison. Guy Lallier, sieur de la Chesnais, était le chef militaire de l'entreprise, le *roi de Craon.* comme on l'appelait. Dès le lendemain, Craon était mis au pillage et les catholiques obligés de quitter la ville. Les ravages, qui durèrent plus de trois mois, s'étendirent à toutes les paroisses voisines où les églises furent saccagées, incendiées et bien des gens tués. René

de Scépeaux, sieur de Gaubert, commandait les huguenots pendant que Lallier était auprès du prince de Condé, à Orléans. « On auroit peine à imaginer, écrit ce prince, jusques à quel point ils poussèrent la licence, la fureur, la rage, sans égard pour qui que ce fût ». Les tombeaux furent violés ; les ossements d'Anne de Laval jetés à la voirie. Enfin le duc de Montpensier envoya Jean du Bois-Jourdan avec une compagnie de cent arquebusiers courir sus aux rebelles. Guy Lallier lui-même fit remettre le château au duc de la Trémoïlle. Puygaillard vint d'Angers le 27 septembre 1562, trouva la ville entièrement dévastée, fit une justice exemplaire de ceux qu'on saisit, et laissa pour capitaine Claude de la Trémoïlle. On estima les pertes dans la baronnie à plus de 200 000 écus. Moins d'un an après, les huguenots relevaient la tête, ne sortaient qu'en armes, tiraient contre le château, menaçaient les catholiques et parodiaient les cérémonies du culte. Ils rompirent les portes Valaise et de Saint-Pierre. La prise d'armes de 1568 mit de nouveau Craon en danger. Sur les ordres du roi et du duc d'Anjou, Louis de la Trémoïlle, dont le château de Thouars avait été surpris par les rebelles, chargea le capitaine de la Paqueraie de garder celui de Craon, 29 août 1568. Nouvelles alarmes en 1574 à l'occasion de la prise de Vitré. Le 14 janvier 1586, Henri III ordonne au capitaine André Goulay « d'avoir l'œil soigneusement ouvert pour tenir en seureté la ville et château de Craon » ; précaution utile, car l'année suivante, les huguenots formaient le projet de s'en emparer.

Après l'assassinat d'Henri III, Craon se hâta de prendre parti contre le roi de Navarre, devenu roi de France. Le grenetier Ernault et ceux « qui tenoient le parti du roy », emprisonnés, se révoltèrent, égorgèrent le capitaine, s'emparèrent du donjon (11 septembre 1589), mais y furent assiégés par le peuple et les soldats de la garnison et brûlés vifs. Rochepot, gouverneur d'Anjou pour le roi, accouru au secours de ses partisans, arriva le 13 septembre devant la ville mais la trouva bien gardée et n'osa rien tenter contre elle. Ce fut dès lors, après la reddition de Laval et de Château-Gontier, le boulevard de l'Union au centre des trois provinces de l'Anjou, de la Bretagne et du Maine. Pierre Le Cornu, gouverneur, confirmé dans sa charge par Charles de Bourbon, le 10 décembre 1589, mit la ville en état de défense, rasa les faubourgs et posta le capitaine Beaulieu au prieuré de Saint-Clément. Henri IV envoya pour y mettre le siège, Henri de Bourbon-Montpensier, prince de Dombes, et François de Bourbon, prince de Conti, qui concertèrent leur plan d'attaque dans un conseil tenu à Laval, le 8 février 1592. On assure que Le Cornu de la Courbe de Brée, cousin du gouverneur de Craon, prévint le duc de Mercœur de la résolution prise et qu'on eut ainsi le temps de ravitailler la place et d'y introduire un renfort de six à sept cents soldats.

Le prince de Dombes arriva le premier, le 14 avril, avec quatre cents cuirasses, six cents lansquenets allemands, mille à douze cents anglais, dix pièces de canons, et s'installa dans le prieuré de Saint-Clément évacué par les ligueurs. Le 23, le prince de Gonti vint planter son camp au S.-E. de la ville, qui se trouva ainsi investie par une armée de six mille hommes d'infanterie et huit cents cavaliers, sauf au N. que protégeaient la rivière et le château. Les assiégés firent dériver dans les fossés l'eau du Luarçon, et résistèrent bravement. La brèche s'ouvrait et les vivres commençaient à manquer quand, le 19 mai, vers onze heures du soir, quatre coups de canon annoncèrent que les secours venaient du côté de Pouancé. Mercœur, en effet, à la tête de six cents chevaux et de quatre mille hommes, y avait rejoint Boisdauphin, qui amenait deux cents salades et cinq cents arquebusiers à cheval. Les royaux, postés à la chaussée d'un moulin, sur la rivière de Vaux, le vendredi 22 mai, résistèrent à une première attaque, mais lâchèrent pied quand Bouche-d'Usure eut été pris par Mercœur. Le lendemain matin, les Espagnols passèrent la rivière pendant que le duc assistait à la messe dite sous un chêne. Le défilé continua en suivant la rive droite de l'Oudon. L'Estelle les surveillait en longeant la rive gauche. Le prince de Dombes avait évacué le prieuré de Saint-Clément et n'avait pas même coupé après lui le pont de bateaux. Mercœur le franchit pendant que les princes délibéraient, et parvint après une escarmouche à jeter deux cents espagnols et cinquante cavaliers français dans la place. La bataille s'engagea, « très belle et très opiniastre », sous une pluie torrentielle. Elle durait depuis huit heures du matin, quand, à trois heures après

midi, les princes se résolurent à faire la retraite par Ampoigné et Pommerieux, Conti en tête, le prince de Dombes à l'arrière-garde. La panique se mit parmi les troupes. Ce fut « le plus grand désordre de quoy on eust jamays ouï parler. Douze pièces de canons prins avec toutes les munitions ; les Angloys presque tous deffaictz, comme toute l'infanterye ». Ceux qui arrivèrent à Château-Gontier avec les princes étaient sans armes. Le 24, Mercœur fit chanter un *Te Deum* à Laigné. Les cadavres, à peine couverts de terre, infectèrent l'air, occasionnèrent une épidémie et attirèrent des bandes de loups. Les drapeaux pris sur les royaux pavoisèrent la cathédrale de Nantes jusqu'au 1^{er} avril 1598. Henri IV, très affecté de cet échec, renonça à poursuivre le duc de Parme après l'affaire de Caudebec, et envoya aussitôt au pays du Maine le maréchal d'Aumont avec ce qu'il avait de cavalerie. Craon tint jusqu'en 1598. Les clauses de la reddition, signée le 20 février, portaient qu'il n'y aurait dans la ville « aucun exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine ; que Le Cornu conserveroit le commandement de la place et que les habitants ne seroient pas inquiétés. » L'Édit de Nantes redonna, il est vrai, droit de cité aux protestants.

Les troubles de la minorité de Louis XIII eurent dans le Craonnais un contre-coup d'autant plus sensible que le baron de Craon à cette époque n'était autre qu'Henri de Bourbon, prince de Condé. Même après la pacification de Sainte-Menehould (15 mai 1614), le duc de Vendôme continuait de ravager l'Anjou et particulièrement le pays de Craon. Le prince de Condé s'étant révolté de nouveau, Guillaume Fouquet, gouverneur d'Angers pour le roi, mit garnison à Craon (18 septembre 1615). Mais du Plessis de Juigné y vint aussi au nom de Condé et se retrancha « dans les vestiges et ruines de l'ancien chasteau ». Sommé de se rendre, le 5 novembre, par Guillaume Fouquet en personne, il ne le fit qu'à condition de sortir avec armes et bagages. Il passa depuis dans l'armée royale et, le 1er janvier 1616, il revenait tenir garnison à Craon menacé par le prince de Condé. La paix faite (20 janvier). le sieur de la Faverie eut le gouvernement de la ville au nom des deux partis, et ne voulut céder la place qu'après avoir résisté du dimanche 2 octobre au vendredi suivant, quand du Plessis de Juigné revint en prendre possession au nom de la reine, au lendemain de l'arrestation de Condé.

En 1620, Marie de Médicis à son tour, réfugiée dans son gouvernement d'Angers, tient campagne contre son fils. Pour s'assurer la ville de Craon qui s'était déclarée pour le roi, elle envoie à la fois, le mercredi 8 juillet 1620, le capitaine de ses gardes avec cent hommes de pied pour les réduire, et François Lasnier, maire d'Angers, pour les décider à se soumettre. Le 11 juillet, le duc de Retz marchait à son tour sur la ville avec de la cavalerie et du canon. Les Craonnais ne voulurent pas s'exposer aux conséquences d'une résistance impossible. Ils envoyèrent par deux députés leur soumission à la reine-mère, et laissèrent ses capitaines se fortifier comme ils purent dans leur ville. La paix du 10 août ramena parmi eux les troupes du roi. Il n'y eut plus que les bandes indisciplinées du duc de Vendôme qui continuèrent à piller les campagnes. La reine elle-même dut envoyer contre son ancien partisan, M. de Marillac, le 26 juillet 1621.

La Fronde n'affecta pas le Craonnais, où aucune influence ne venait favoriser les rebelles.

Jusqu'à l'époque révolutionnaire la ville paisible organise ses œuvres de charité, pare le mieux qu'elle peut aux épreuves qui se rencontrent : épidémies en 1627, 1637-1638 ; famine épouvantable en 1683, qui suscita aussi spécialement à Angers des dévouements et des générosités admirables ; disette et mortalité en 1707-1708, 1747, 1780-1782.

La Révolution fit vite ses preuves à Craon. La milice bourgeoise, divisée en six compagnies distinguées par la couleur de leurs cocardes, à peine formée le 20 juillet 1789, on décide la création d'un comité de surveillance composé de six membres ; l'entente avec « ces messieurs de Laval » par une correspondance active, dont le centre devait être Cossé ; la revendication injuste du pré de la liberté et de la promenade de Saint-Nicolas contre le baron de Craon, et bientôt la saisie de son chartrier (6 août). Esnue-Lavallée, Jacques-Anne-Nicolas Chartier,

feudiste, Bazile, notaire, Daigremont, contrôleur des domaines, passèrent deux jours à trier les titres féodaux, et proposèrent le 8 août de les brûler, ce qui ne semble pas avoir été exécuté sur le champ. Le 16 août, les meneurs prirent sur eux de supprimer la juridiction seigneuriale pour la remplacer par un tribunal composé de trois juges, avec Chassebœuf pour président. Pendant ce temps, une compagnie de volontaires forçait propriétaires et fermiers à amener leurs grains au marché et à les vendre au-dessous du cours.

Une tentative de renouvellement du comité dans le but de s'affranchir de la tyrannie des révolutionnaires (27 septembre), n'aboutit qu'imparfaitement et pour peu de temps, car dès le 2 octobre, Esnue-Lavallée, appuyé des volontaires de Craon et de la Guerche, rentrait en fonction. La municipalité, au cours de 1790, malgré les admonestations du pouvoir central, faisait faire par le capitaine Lenseigne des perquisitions chez les suspects, et ce zélé démocrate ayant été révoqué par le directoire du département, Esnue-Lavallée, président du tribunal du district (14 octobre), le rétablissait dans ses fonctions par un jugement, imprimé et affiché dans toutes les communes. Les habitants refusaient les impôts, et la municipalité refusait le logement au détachement du Royal-Picardie, venu d'Angers pour presser l'exécution de la loi.

Le remplacement du clergé par les intrus ne se fit pas sans de vives protestations des habitants. Mais en 1792 les révolutionnaires de Craon sont d'accord avec les Jacobins de Paris, dénoncent le comité autrichien présidé par la reine dont ils demandent la tête, et reçoivent cet éloge des commissaires Fauchet et Maurin : « Bonnes intentions ; quelques rivalités dans les corps administratifs ; les lumières et les talents en sont les motifs. » Ceux qui écrivaient à la Convention les 10 et 25 novembre, « d'abattre toutes les têtes d'un seul coup », se gardèrent, on le comprend, d'adhérer au mouvement fédéraliste.

A l'annonce du passage de la Loire par les Vendéens, Esnue-Lavallée, avec sept cent cinquante gardes nationaux et trois canons, vint se poster à Craon où le rejoignirent Méaulle, député de la Loire-Inférieure, l'adjudant-général Chambertin avec deux mille hommes, et le 27 octobre le général Olagnier avec cinq mille ou six mille hommes. M. d'Autichamp, envoyé de Château-Gontier par La Rochejacquelin, le 28, malgré les obstacles entassés sur la route, fondit sur la ville, et du premier choc fit prendre la fuite à toutes les troupes républicaines par la route de Nantes. Esnue les avait précédées après avoir fait fusiller les prisonniers. Le 14 décembre, les Vendéens repassèrent à Craon, fuyant à leur tour devant Westermann, qui écrivait de cette ville à la Convention : « Bientôt la fin du monde. Le nombre des morts d'hier et de ce matin est inexprimable ». La commission révolutionnaire siégeant à Craon du 13 au 24 juillet 1794 envoya dix-sept victimes parmi lesquelles quatre femmes, à l'échafaud. Les détenus qui remplirent depuis les prisons, l'étaient sans preuves, avoue le comité de Craon, pour avoir refusé de prêter un serment par crainte d'engager leur conscience.

Le désarmement de quatre des principaux terroristes, Chartier, Lenseigne, Vuillaume et Leroy, fut ordonné le 25 germinal an III par le représentant Baudran; ils furent arrêtés avec plusieurs autres dans la nuit du 29 au 30; mais bientôt relâchés, ils recommencèrent à tenir leurs conciliabules.

Les Chouans organisés sous les ordres de Michel Lecomte et rattachés au commandement de M. de Scépeaux, donnèrent à la ville et au district de fréquentes alarmes. A la fin de 1794, Baudran demande un secours de huit cents hommes. Il faut seize cantonnements dans le district, écrit Doussault qui ajoute : « Les charrettes ont été démontées : les laboureurs qui porteraient leurs grains à la République sont menacés de mort ; les fermes des domaines nationaux expoliées et les bestiaux enlevés ; 1500 à 2 000 hommes sont indispensables pour espérer du succès dans ce district » (février 1795). L'apaisement dans la persécution religieuse et dans les hostilités produit par la pacification du printemps 1795, fut de courte durée. Les troupes ne peuvent sortir de Craon sans être assaillies par des forces supérieures (décembre 1795). Tous les cantonnements sont obligés de se replier sur Craon et Cossé (janvier 1796). D'ailleurs la sortie des détachements est toujours marquée par des crimes :

vieillards, femmes, enfants égorgés dans leurs familles, « sous prétexte de connivence chouanique ». La prise de Michel Lecomte et de son état-major délivra l'administration du district d'une inquiétude, sa division s'étant soumise avec M. de Scépeaux au mois de juin 1796.

La prise d'armes des Mécontents s'étendit au Craonnais. On y dénonce le nouveau plan d'organisation qui consiste à former non des bandes isolées, mais une armée unie (10 vendémiaire an VII). De la Volveine est dans le Craonnais (messidor an VII). « Les brigands investissent Craon de toutes parts », écrivent les administrateurs en demandant des secours (29 août 1799). « Les patriotes commencent à désespérer ; les habitants des campagnes croient la République anéantie » (22 septembre). Le 16 vendémiaire (7 octobre 1799), les troupes évacuent la ville, abandonnent les armes et les archives et se replient sur Château-Gontier. « L'état-major des brigands est maintenant à Craon, écrit le département, et y fait afficher des proclamations au nom de Louis XVIII. Il exerce des réquisitions et cet arrondissement, dont l'esprit n'était pas mauvais, est totalement au pouvoir des insurgés ». L'occupation ne fut pas longue. Dès le 10 octobre elle avait cessé, mais les insurgés restaient maîtres du pays, faisant des patrouilles jusqu'aux portes de la ville (4 décembre 1799), réquisitionnant des vivres pour le quartier général de Pouancé (9 décembre). Le désarmement se fit partiellement par M. d'Andigné, au bourg des Anges le 23 janvier, et le 5 février les dernières bandes se dispersèrent.

Notons au cours du XIX^e s. ; les 25 ou 26 mai 1815, l'occupation de la ville par le général d'Andigné ; — le 11 juin 1856, le passage à Craon de l'empereur ; — 1897, inauguration de la statue de Volney.

Chart. de M. le duc de la Trémoïlle. — A. Joubert, *La baronnie de Craon.* — Reg. par. de Niafle. — *Rev. d'Anjou*, t. XXI, p. 56 ; t. XXXVII. p. 143. — *Bull. d'Anjou*, t. III, p. 96. — *Comm. hist. de la M.*, t. II, p. 134. — *Bull. hist. de la M.*, t. I, p. 492. — Arch. nat. X/1a. 28, f. 223-224 ; X/2a. 39, f. 304-308. — Arch. de la M., L. 49. — Queruau-Lamerie, *Les Conventionnels*, p. 40 ; *Les Girondins*, p. 28.

Féodalité

Féodalité.

La baronnie de Craon, qualifiée ordinairement de première baronnie d'Anjou, comprenait comme domaine : le château, les halles, le four banal, plusieurs moulins, huit étangs, la forêt de Craon et plusieurs autres bois dont la contenance totale pouvait être d'environ 5 000 journaux ; plusieurs métairies : la Touche-à-l'Abbesse, la Rochetaillée, Vendon, la Chenardière, la Belosseraie, etc. Le revenu total en 1701 s'élevait à près de 16 000 \pm t. Le baron de Craon avait plus de cent châtelains ou seigneurs lui rendant aveu et disposait des prébendes de Saint-Nicolas, avait droits honorifiques dans toutes les églises du Craonnais ; trente-cinq paroisses étaient dans le ressort de sa sénéchaussée.

Seigneurs: Suhart le Vieux, Suhardus, dominus Credonensis castri quem dicunt velulum, reçut l'inféodation de Craon de Foulques Nerra. Quand il donna Saint-Clément de Craon à l'abbaye de Saint-Aubin, Geoffroy Martel, né en 1007, était enfant. — Guérin, fils aîné du précédent, Garinus, filius ejus (Suhardi vetuli) et hæres. — Suhart le Jeune, frère du précédent, Garino mortuo, Suhardus minor, frater ejus successit, avant 1037; dépossédé pour félonie par Charles Martel, c'est-à-dire en 1040 au plus tôt. Un troisième fils de Suhart le Vieux, nommé Guérin le Bastard, fut religieux à Saint-Aubin, Garinus cognomine Bastardus, Suhardi vetuli filius. On ne saurait aussi passer sous silence Lisois, filius Suthardi de Credonio, mentionné dans l'acte de fondation de Saint-Georges de Rennes, vers 1032. Dès avant cette époque, il avait vendu quelques terres dans la paroisse de Mordelles. On ajoute qu'Alain III l'avait chassé de sa cour.

Robert le Bourguignon, quatrième fils de Renaud de Nevers et d'Adélaïde, fille de Robert I^{er}, tire son surnom

d'Agnès de Bourgogne, sa grande tante, qui l'avait amené à la cour du comte d'Anjou. Geoffroy Martel, après avoir gardé quelque temps la baronnie confisquée, l'en gratifia avant 1054. Les chroniqueurs du XVIe s. racontent qu'il avait été l'instigateur de la dépossession de Suhart le Jeune et l'auteur de sa mort dans un combat livré à Épinard. Il épousa : 1° Avoise, qui le fit seigneur de Sablé, et avec laquelle on le trouve à Marmoutier demandant le bénéfice des prières des religieux ; 2° avant 1070, Berthe dont on ne connaît pas la famille. Visité à Sablé par le pape Urbain II, le 14 avril 1096, il se croisa tout vieux qu'il devait être et mourut au cours du voyage. — Renaud Le Bourguignon, fils aîné de Robert, fut seigneur de Craon par suite d'une convention antérieure à 1070, faite avec son père qui s'était retiré à Sablé et aussi du chef de sa femme, Énoguen ou Domita, fille de Robert de Vitré et petite-fille de Guérin de Craon. Il fonda le chapitre de Saint-Nicolas et l'abbaye de la Roë, et mourut le 16 novembre 1102 d'après la charte huitième du cartulaire de la Roë, ou le 17 décembre 1101 d'après l'auteur de la *Maison de Craon*, dont la rectification n'est pas absolument nécessaire.

Maurice I^{er}, déjà témoin en 1070, épousa Étiennette, dite aussi Denise, Thiphaine et l'Anguille, dame de Chantocé et d'Ingrandes. Il était mort avant le mois d'avril 1117, quoique les *Gesta consulum Andeg.* le fassent assister à la bataille de Séez, en 1118.

Hugues I^{er}, fils unique, épousa : 1° Agnès de Laval, fille de Guy III ; et cette alliance contractée depuis plusieurs années, donna lieu en 1129 à une enquête prescrite par le pape et faite par Hildebert, archevêque de Tours ; 2° Marquise, laquelle, veuve de 1136 à 1139, convola avec Payen de Vaiges, seigneur de Mathefelon.

Guérin II, resté fils unique d'Agnès de Laval, assiste à la consécration de l'église de la Roë, de 1136 à 1141.

Maurice II, frère consanguin du précédent, encore mineur quand il lui succéda, fut fidèle à Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou, son suzerain, fit deux fois le voyage de Terre-Sainte, 1169, 1191, et fonda le prieuré des Bonshommes dans la forêt de Craon. Il épousa Isabelle de Meulan, veuve de Geoffroy de Mayenne, et mourut le 10 août 1196. On le dit auteur d'une chanson dont le texte se trouve accompagné du blason de Craon, dans le manuscrit 844 du fonds français de la Bibl. nat. (V. *Chron. Craonn.* p. 197).

Maurice III, mineur à la mort de son père, quitta bientôt (1203) le parti de Jean sans Terre pour s'attacher au roi de France, devenu d'ailleurs comte d'Anjou par droit de conquête. Quoique son nom soit défiguré, c'est lui qu'il faut reconnaître dans la charte publiée aux preuves de l'*Hist. de Mayenne* (p. XXIX). Il mourut le 25 juillet, non 1207, puisqu'il donne à Fontaine-Daniel 6 $^{\dagger}t$ de rente sur le péage de Chantocé (Charte du cab. Brière) en 1208. M. Port cite même un don semblable au couvent des Loges, en 1209, et rien ne force absolument à reporter cet acte à son frère Amauri. Un de ses chevaliers, Hamelin de la Place, fit à l'autel Saint-Jacques, en l'abbaye de la Roë, où Maurice était enterré, une fondation dont la date est exprimée sous cette forme singulière ; M.CC.IX.X. Il est le premier à avoir porté l'écu losangé des Craon.

Amaury I^{er}, frère du précédent,

..... Qui pulchro corpore fortis, Fortior est animo,.....

dit le chantre de la *Philippéide*, marié vers 1212 à Jeanne des Roches, héritière de Sablé, Briolay, Châteauneuf, Précigné, Brion, et de la sénéchaussée d'Anjou, fut fait prisonnier par Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, le 3 mars 1223, mourut après 1226 et eut aussi sa sépulture en l'abbaye de la Roë.

Maurice IV, encore mineur en 1237, mourut le 27 mai 1250, marié à Isabelle de la Marche, sœur utérine d'Henri III, roi d'Angleterre.

Amaury II, fils aîné, était sous la tutelle de sa mère en 1259, et mourut sans enfant d'Yolande de Dreux, du 27 mai 1269 au mois de juin 1270.

Maurice V, frère du précédent, dut à la parenté de sa mère une situation spéciale à la cour d'Angleterre, sous Henri III et Édouard I^{er}. Il jouit aussi de la confiance de Charles d'Anjou. La dévotion générale se portait alors vers les ordres mendiants. La chapelle funéraire des sires de Craon fut désormais en l'église des Cordeliers d'Angers. Maurice V, mort à Paris au retour d'un voyage d'Angleterre, le 11 février 1293, y fut inhumé. Mahaut, fille de Gaultier Bertout, seigneur de Malines, qu'il avait épousée en 1275, convola avec Jean de Beaumont le 22 juin 1305, en même temps que sa fille, Marie de Craon, épousait Robert de B., fils de son second mari. Un sceau de la cour de Craon, appendu à un acte du 22 février 1295, est aux armes de cette dame unies à celles de Craon (Arch. de M.-et-L., H. 1820). Mahaut alla rejoindre son premier mari le 28 septembre 1306.

Amaury III, aîné des cinq enfants du précédent, représenta son père absent à l'intronisation de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers, 1291; occupa des charges importantes aux cours de France et d'Angleterre; céda ses charges héréditaires de sénéchal de Touraine, d'Anjou et du Maine, 1323, 1331. Il avait épousé: le 24 août 1300, Isabeau de Sainte-Maure; et au mois d'octobre 1312, Béatrix de Roucy. Il était veuf une seconde fois à sa mort, arrivée le 26 janvier 1333. — Le sceau dont il se servait en 1331, dessiné par M. de Farcy dans la *Maison de Craon* (t. I, p. 254) d'après une empreinte des Arch. nat., est ainsi décrit dans un vidimus de 1509: « Par en bas avoit un bien grant seau, où avoit empraint ung homme monté sur un cheval; lequel cheval est houssé d'une housse chargée de losenges; et est la partie d'en haut du seau rompue; et sur la queue où pend ledit seel, dessoubz l'autre partie où est ladite routure, est escript en forme d'aprobavimus ces mots: *dedans les brandons,* qui sont escriptz en rature en l'antépénultiesme ligne des dites lettres; et à l'entour dudit seau a encores empraint en lettres SIRE... CRA...; et si y a un trou environ le meilleur des dites lettres rongé de quelque beste ou de pouriture » (Chart. de M. le duc de la Trémoïlle).

Amaury IV n'est que le petit-fils du précédent, Maurice, son père, étant mort avant d'arriver à la succession de Craon, laissant de Marguerite de Mello ce fils, âgé de sept ans, et une fille, Isabelle. Lieutenant du roi dans l'Anjou, le Maine, le Poitou, l'Aquitaine, la Normandie, la Touraine, de 1350 à 1370 ; fait prisonnier à la reddition de Romorantin (3 septembre 1356), délivré au traité de Brétigny ; il fut, quoique vassal du roi anglais pour ses terres de Thouars, un des fermes champions de la cause française. En 1370, il renouvela les donations faites par son aïeul au prieuré de Sablé, parce que les « Gascons et Anglais qui s'étaient emparés de son château (de Sablé) avaient tout saccagé et avaient pris son sceau » (D. Le Michel, *Hist. de Marmoutier,* f. 205). Il mourut le 30 mai 1373, sans enfants de Pernelle de Thouars, après avoir fondé la chapelle du Buron (Morannes), et laissé en œuvres pies ou restitutions le revenu de ses terres pendant trois ans (Arch. nat., X/1c. 24, f. 297).

Isabelle, sœur et unique héritière du précédent, eut de nombreux procès avec ses cousins (Arch. nat., X/1a. 1474, f. 288). Fiancée toute enfant, le 11 mars 1339, avec l'héritier présomptif de Laval, si le mariage fut accompli, elle fut dame de Laval pendant les quinze mois où Guy XI († 22 septembre 1348) posséda la baronnie. Elle épousa en secondes noces Louis de Sully, fils de Jean de S. et de Marguerite de Bourbon, partisan des Anglais, et contre lequel elle fut obligée, en 1376, de recourir à la sauvegarde du duc d'Anjou. Veuve en 1381, elle mourut le 2 février 1394 et fut enterrée dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, aux Cordeliers d'Angers.

Guy VI de la Trémoïlle, époux de Marie de Sully, 1382, † 1398. Sa veuve se remaria le 27 janvier 1401 et mourut en 1409. — Georges I^{er} de la T., mort le 6 mai 1446, ayant été marié à Jeanne d'Auvergne et à Catherine de l'Ile-Bouchard. — Georges II de la T., marié le 8 novembre 1464 à Marie de Montauban, veuve de Louis de Rohan, 1446, † 1481. — Louis I^{er} de la T., frère aîné du précédent, mort en 1483, veuf depuis 1475 de Marguerite d'Ambroise. — Louis II de la T., tué à la bataille de Pavie, 1525. Veuf de Gabrielle de Bourbon (30 novembre

1516), il avait épousé Louise de Borgia. — François de la T., petit-fils du précédent, fils unique de Charles de la T., tué à la bataille de Marignan (1515), et de Louise de Coëtivy, épousa, le 23 janvier 1521, Anne de Laval, fille de Guy XVI, et mourut en 1541. — Louis III de la T., mari de Jeanne de Montmorency, † le 25 mars 1577.

Henri de Bourbon-Condé, marié en 1586 à Charlotte-Catherine de la Trémoïlle, fille du précédent, † 1588. — Henri II de Bourbon, né posthume le 1^{er} septembre 1588, † 1620.

Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, époux de Marie Habert de Montmaur, par acquisition du 30 mai 1620, † 1654. — Henri d'Aloigny, marié le 3 avril 1662 à Madeleine de Laval-Bois-dauphin, † 1676. — Armand-Louis d'Aloigny, mort sans alliance en 1706, laissant pour héritière Marie-Henriette, sa sœur.

François de la Forêt d'Armaillé, acquéreur en 1702, époux : 1° de Marie-Jaubert de Briolay ; 2° de Gabrielle de Boyslève, † 173 1. — François-Pierre de la F. d'A., mari de Françoise-Thérèse Gaubert, † 22 octobre 1743. — Ambroise-Pierre de la F. d'A., fils aîné et principal héritier, né le 2 avril 1734, mourut vers 1805.

Château et enceinte

Château et enceinte.

Le premier château fut construit par Lambert, castrum super ripas Olidonis composuit. On en retrouvera peutêtre quelque jour les vestiges. Le château de Craon fut évidemment un de ceux que Maurice IV, en 1245, remit au roi et qui sont désignés ainsi : castra et fortericias suas ad magnam vim et ad parvam. Il avait dû être construit par les premiers seigneurs de Craon au XIe s. Réparé avec l'enceinte de la ville au XIVe s. (1384), on le qualifie après la disparition des Anglais (1457), « hebergement, maisons et mote appelés le chastel de Craon ». De 1470 à 1484 fut construit dans le pré Machefer et dans l'emplacement de la chapelle Saint-Thomas, le château neuf, qui était séparé de l'ancien par une cour et entouré de douves. Louis II de la Trémoïlle y réunit une artillerie considérable, car en 1495 on n'y compte pas moins de quarante-sept canons, faucons ou couleuvrines de divers calibres, soit dans le moulin, au pont-levis, dans la grosse et la petite tours, et au boulevard de la grosse tour. Le vieux château fut conservé ; on y remarquait la salle de Bretagne qui servait de jeu de paume. Les deux châteaux tinrent encore leur rôle pendant les guerres religieuses. Toutefois le « viel chastel (fut) ruyné » par les Ligueurs pour la défense de la ville. De 1598 à 1600, la municipalité d'Angers fait instance sur instance pour obtenir le démantèlement du château. La démolition ne fut ordonnée qu'en septembre 1604, par Henri IV. Les ruines, plus ou moins réparées, servirent encore de retranchements aux troupes des divers partis, de 1615 à 1621. Louis d'Aloigny fit aménager ce qui était habitable du château et abandonna aux Dominicains et à d'autres particuliers les matériaux du reste. — Le château moderne fut bâti sur le coteau de Guinefolle par M. de la Forêt d'Armaillé, sur les plans de l'architecte Pommereul, après acquisition de la closerie de Guinefolle, qui dépendait du collège, 1760. C'est un beau spécimen de l'architecture du XVIIIe s. que de splendides dehors ont rendu l'une des plus magnifiques habitations du pays. Il a été acquis en 1829 par M. de Champagné de M. Arthur de Cossé-Brissac, petit-fils du dernier seigneur de Craon.

L'enceinte de la ville d'un périmètre de 1 600 m., y compris le château, et presque carrée, était flanquée de vingt-sept tours, parmi lesquelles on cite celles de Estres, de Saint-Pierre, des Moulins, de la Micerie, de la Bourgonnière, de Paradis, de Favières, de Sully, la tour Carrée, la tour Gabrielle, la tour Gastineau, la tour Bureau, etc. Les quatre portes s'ouvraient : celle de Laval, ou Valaise, à l'angle N.-E. ; celle de Château-Gontier, à l'angle S.-E. ; celle d'Angers, au S. ; celle de Saint-Pierre ou de la Roë, à l'O. Le plan de 1760 montre encore tous ces détails. Les tours qui flanquaient la porte Saint-Pierre servaient, au XVIIIe s., de prisons seigneuriales. Elles furent démolies en 1792, 1793. Aujourd'hui l'enceinte est difficile à suivre.

Chacune des portes avait son pont-levis. On cite aussi en 1461 le pont de Luarçon; le Luarçon est un petit ruisseau qui se déversait entre la porte Saint-Pierre et la tour des Estres (angle S.-O.). François de la Trémoïlle avait fait construire, en 1531, le « grand pont de pierre » de cinq arches, près de la porte Saint-Pierre, en place du pont de bois qu'on nommait le Pont-Chauveau. L'entrepreneur fut Jean Langlays, de Châtelais. L'inondation de janvier 1576 causa de grandes avaries à ce travail. Un second pont a été construit en 1840.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Institutions religieuses.

Saint-Clément. — L'église de Saint-Clément, au milieu du IX^e s., quand le comte Lambert vint se réfugier dans son voisinage, appartenait à l'abbaye de Saint-Clément de Nantes, dont Doda, sœur du fugitif, était abbesse. Avant le XI^e s., elle dépendait de l'église d'Angers, *ab antiquo et legali jure*, affirme l'évêque en 1053. C'était une église paroissiale, desservie seulement par des prêtres séculiers. Suhart le Vieux en fit don à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers vers 1010. Malgré quelques revendications de Guérin, fils de Suhart, sous Suhart le Jeune et même après la confiscation de Craon par Geoffroy Martel, l'abbaye angevine resta en paisible possession de l'église de Craon. Les religieux y avaient uni leurs autres domaines du Craonnais, avaient mis en culture les terres et les vignes, pourvu la maison priorale de livres, de vêtements et d'ornements sacerdotaux apportés d'Angers, laissant espérer qu'ils s'établiraient là en abbaye. Agnès, femme de Geoffroy Martel, fonda en 1040 l'abbaye de Vendôme, et l'église de Saint-Clément est comprise dans l'énumération des bénéfices qui lui sont attribués. Les Bénédictins d'Angers ne se laissèrent pas dépouiller sans protestation, ils soutinrent leurs droits devant toutes les juridictions. En 1092 enfin, ils acceptèrent le prieuré de Saint-Jean-sur-Loire en échange de celui de Craon.

Le prieuré se trouvait en dehors de l'enceinte de la ville, relevant directement du comte d'Anjou. Les religieux avaient tous les droits des seigneurs hauts justiciers, sauf l'exécution à mort des condamnés ; leur sergent percevait les deniers de coutume et de prévôté à la foire de la Saint-Clément. « dans une boîte, un gant, une bource ou un sac quelconque, » in bustia, cirotoca, bursa vel sacculo, aut alia re consimili. Ils étaient libres d'entrer dans la ville et le château pour célébrer la messe et les vêpres dans les deux chapelles qu'ils y possédaient. Tous ces privilèges offusquaient les officiers de la baronnie. Les bourgeois, de leur côté, auraient voulu trouver dans leurs murs tous les secours religieux sans recourir aux moines, ou aux prêtres de la banlieue. Aussi voyons-nous, en 1377, les prêtres de Saint-Clément, qui venaient pour officier en ville, arrêtés aux barrières ou à la porte de Craon, et le capitaine ou les gens d'armes mettre la main sur la boîte du sergent et sur l'argent de la prévôté.

La décadence se mit au couvent ou s'y accrut depuis l'introduction de la commende. En 1545, on n'y comptait que six jeunes religieux, qui s'occupaient « à ouvrer au poinct de l'esguille à soie et laine. » Les règlements qu'on fit après les guerres religieuses, les tentatives d'un prieur zélé, Jacques Teillard, ne ramenèrent pas le bon ordre dans la maison. Il fallut la réforme de Saint-Maur, en 1623, pour faire refleurir la vie régulière. Les bâtiments conventuels furent reconstruits peu après. Ils comprenaient, outre le corps principal qui subsiste, les cuisines, l'infirmerie et l'hôtellerie ; vers l'E., une aile allant rejoindre l'église et contenant la salle capitulaire et la sacristie. On conserva de l'ancien couvent la chapelle de N.-D.-la-Grande, qu'un mémoire de 1735 décrit encore ainsi : « Proche la communauté des Bénédictins, est une autre église, nommée la Grande, très spacieuse, dans laquelle est un grand chœur, trois autels, avec la figure de saint Benoît. Au bout du dortoir, est une tribune qui règne sur cette église. Elle ouvre au dehors, elle est aussi ancienne que le monastère. » Cette chapelle, dont le chœur de forme absidale fut démoli au XVIIIe s., a disparu, sauf un mur côtier. C'est au bas de la nef de cette

chapelle, au midi, qu'on bâtit la maison du supérieur ou prieur claustral. Dans la cour qui séparait l'église des bâtiments claustraux on laissa subsister aussi un petit cloître dont les contreforts accusent le XV^e ou le XVI^e s.

L'église comprenait deux parties distinctes. Le chœur, réservé aux religieux, reconstruit vers 1525 par Louis de Crevent, avait deux travées voûtées. Il était séparé de la nef par un mur, dans lequel s'ouvrait une porte de 8 pieds de large, qui permettait aux paroissiens d'assister aux offices des religieux. Cinq autels étaient rangés sur une seule ligne, soit contre ce mur, soit dans les transepts. Deux chapelles avaient été ouvertes dans la nef. L'ensemble était absolument disparate. La maison priorale des commendataires, dont les parties essentielles sont conservées, surtout le porche monumental qui donne entrée dans la cour, est aussi l'œuvre de Louis de Crevent, et date de 1530 environ. En 1763, M. Legué de la Rivière, architecte à Château-Gontier, dressa un devis des réparations à faire au couvent, pour l'exécution duquel les religieux firent un emprunt.

Outre le plan visuel publié dans les *Chroniques craonnaises*, M. de Bodard en signale un autre de date postérieure, puisque le chœur de N.-D. la Grande n'y figure plus, mais qui fait voir par contre, dans le jardin, deux pavillons et un colombier. — Le sceau du prieuré, dont une empreinte est aux arch. de la Mayenne (E. 134, p. 228), est ovale ; un personnage debout en occupe le champ sous un édifice gothique. L'ancre qu'on voit sur l'écusson qui accompagne le plan visuel, rappelle le martyre de saint Clément.

Du prieuré de Saint-Clément dépendaient les cures : de Bouchamp, dont la moitié fut donnée, le 16 juillet 1067, par Mathilde, fille de Guillaume de Colencé, *de Colentiaco*, et l'autre moitié par Robert le Bourguignon ; — d'Athée et de la Chapelle-Craonnaise ; les prieurés de Saint-Eutrope, de Boutigny, de Saint-Pierre, de Saint-Marc ; de Saint-Thomas, de Saint-Laurent, de l'Ermitage en Ahuillé ; les chapelles de la Monité à Congrier, de Fleins à Craon, de la Vierge dans le cimetière. Dans l'église étaient desservies les chapellenies : de la *Toucharde*, en la chapelle de N.-D., située à droite du chœur des religieux, à la présentation du prieur ; du *Perrin*, dont le temporel était le lieu de ce nom en Bouchamp, fondée avant 1460 ; de la *Lozerais* ou *Lozenais*, à la présentation du curé de Saint-Clément, avant 1469 ; de la *Sacristie*, aussi à la présentation du curé ; de *Machefer*, d'une messe par semaine à l'autel de Saint-Eustache, fondée le 20 mai 1505 par Amaury de la Barre, seigneur des Fougerais, à la présentation du seigneur dudit lieu en Livré ; des *Vaux*, fondée, le 22 avril 1513, par Jean Rabory, à la présentation de l'évêque ; de la *Housserie*, présentée par le seigneur de la Jacopière, 1595 ; de *Sainte-Suzanne*, fondée le 22 décembre 1550 par Charles Beuron, prêtre ; de la *Perrière*, fondée, 1555, par messire Macé Chevalier. On trouve encore mentionnées les prestimonies de *Chêneloup*, de la *Petite-Jacopière*, de *Trépidan*.

La paroisse était autrefois du diocèse d'Angers, de l'archidiaconé d'Outre-Maine, du doyenné de Craon, de l'élection de Château-Gontier; annexée à Saint-Nicolas en 1803, elle devint succursale du doyenné de Craon et de l'archiprêtré de Château-Gontier par ordonnance royale du 11 juin 1828.

Curés: Bérenger, « chapelain de Saint-Clément », v. 1 150. — Lucas Osanno, « curé de Saint-Clément », reçoit, le 10 novembre 1363, de la dame de Craon, 10 réaux d'or pour l'indemniser de l'occupation de son hôtel par les officiers de la baronnie depuis Noël 1362, plus 16 réaux pour les honoraires des sépultures de ses gens décédés pendant la mortalité et aussi « pour les dreiz de finance qui li poaient appartenir de cinq bastar et aubains qui sont mors à Craon par celi temps, dont l'espave, dit-elle, nous appartient. » — Pierre Osanno, licencié en droit canon, neveu et successeur du précédent avant 1402, fit construire le presbytère à ses frais et fonda une chapellenie (V. son nom). — Guillaume Lequeu obtient, le 2 juin 1430, du parlement de Poitiers, une sentence condamnant Henri de Chausse, écuyer, et Marie Mauviel, sa femme, à restituer le temporel de la chapelle fondée par Pierre Osanno. — Raoul Le Bouvier, bachelier en théologie, chanoine d'Angers, permute, 1446. — « Vénérable et scientifique » Bertrand de la Croix, bachelier en théologie, licencié en décrets, chapelain

de Saint-Jacques en la cathédrale d'Angers, 20 septembre 1446, 1454. Jean Julliot est commis pour desservir la cure, 1467. — Pierre de la *Croix* présente à la sacristie et à la chapelle qui lui était annexée, vacantes par décès de Bertrand de la Croix, 1468. — Jean *Gimel*, chanoine de Saint-Nicolas, 1481. — Jean *Bellangier*, « docteur ès droiz canon et civil », en procès devant le parlement, 30 juillet 1482. — Guillaume *Bellangier* fait reconstruire le presbytère et a pour chapelain Jean Rabory, faisant les fonctions de curé, 1479. — Jean *Crannier*, 1505. — Jean des Barres, 1537. — Julien Le Guyard, 1583. — Jean Crannier, 1595. — Michel Duparc, 1597, 1598. — Marc *Crannier*, 1601, † le 13 mai 1626. René Coquilleau desservait la paroisse pendant l'absence du curé. — François Crannier, neveu du précédent, maître ès arts d'Angers, 1626, chanoine de Saint-Nicolas, 1634, inhumé aux Jacobins le 29 mai 1654. — Jean *Crannier*, frère de François, 1653. — François *Lecoq*, 1664, 1670. — Jacques Adam, curé de la Renaudière (Maine-et Loire), après 1672. Lemanceau, prêtre de Saint-Clément, est qualifié, 1699, « prédicateur célèbre ». — Charles *Adam-Dupont*, cité en justice, 1702, pour avoir troublé l'office des religieux. Louis du Vauborel se qualifie de desservant de Saint-Clément le 2 janvier 1703. — Jean Rougé, pourvu au mois de juin 1703, inhumé le 19 septembre 1709 dans le grand cimetière, « âgé d'environ quarante-deux ans, après avoir donné une partie de son patrimoine, consumé tout son temps le jour et la nuit et sacrifié très généreusement une bonne partie de ses années au bien et au salut de son troupeau. » — Jean Thibault, né à Angers, 10 décembre 1709, inhumé au grand-cimetière, le 17 décembre 1735, à l'âge de 55 ans, après avoir « rempli dignement les fonctions de curé. » Le prieur, qui lui refusait la chapelle Saint-Thomas pour faire le catéchisme, lui reproche, 1714, de n'avoir pas instruit les enfants depuis deux ans. — Pierre Guiteau, de Château-Gontier, 1736, entra aussitôt en guerre avec les religieux du prieuré. Aussi ont-ils laissé de lui, dans leurs registres capitulaires, le portrait le moins flatté. « Guiteau, fléau de Dieu, envoyé à Craon... pour bien mener les moines, était, s'il faut les en croire, un homme turbulent, impétueux, hardi menteur, effronté et archiignorant. » A peine pourvu de la cure, il fit mettre un grand rideau vert à la porte du chœur des religieux, en les menaçant de les reléguer bientôt dans le clocher, et partit pour Paris présenter au cardinal Fleury un placet, afin qu'il les obligeât à lui abandonner complètement l'église de Saint-Clément, et à aller chanter leur office dans l'église de N.-D. la Grande, attenante à leur monastère. Leurs offices, disait-il, renvoient à des heures indues ceux de la paroisse et ne lui permettent même pas de faire le catéchisme. Aussi ses paroissiens au nombre d'environ six mille, dont beaucoup sont disséminés dans une campagne de sept lieues de tour, croupissent dans l'ignorance et ne savent même pas leurs principaux mystères. Le conflit fut tranché par le roi, en 1737, et le curé autorisé à faire le catéchisme dans la chapelle de Saint-Pierre, ou en celle de Saint-Thomas. Mais déjà Pierre Guiteau avait été obligé d'abandonner son poste. — Guillaume Rattier, 20 mai 1736, reçut le 8 septembre 1764 la visite de l'évêque d'Angers, entre les mains duquel, Barbe Metzgerinne, de l'Élection de Mayence, fit abjuration du protestantisme. — Charles-Joseph-Marie Huault de la Besnarderie, pourvu le 27 décembre 1782, guillotiné en haine de la foi le 26 janvier 1794 (V. son nom). Ses deux vicaires imitèrent sa conduite. Le jour de la prestation du serment, 23 janvier 1791, Louis-Jacques Bouchard, originaire de Baugé, déclara en chaire « qu'il verroit les couteaux prêts à lui couper la gorge, qu'il ne prêteroit pas le serment... » Il fut détenu à Angers, et déporté sur le navire *la Didon*, à Santander, où il arriva le 11 octobre 1792. Au concordat, il fut nommé curé de Denezé-sous-le-Lude (Maine-et-Loire), puis aumônier du Prytanée de la Flèche. Pierre Chantelou, second vicaire, fut incarcéré à Laval, au mois de juin 1792, et ensuite déporté en Angleterre, où il obtint un professoral. Rentré en France vers 1830, il fut professeur d'anglais au collège de Château-Gontier, et mourut, âgé de 80 ans, prêtre habitué à Ménil, le 6 février 1842. — Pierre-Mathurin Benoist, chanoine de Saint-Nicolas, curé intrus de Saint-Clément le 30 juillet 1791, voulut, l'année suivante, aller exercer son ministère dans l'église paroissiale. Il se signala surtout par son zèle à dénoncer les prêtres fidèles, prêta tous les serments, et apostasia, le 20 ventôse an II (10 mars 1794). Il reprit ses fonctions en 1795, en l'église des Dominicains, s'opposa le plus qu'il put, 1802, à l'ouverture de l'église Saint-Nicolas au culte catholique, et fut nommé au concordat à la cure de la Selle-Craonnaise, après une rétractation faite à la dernière heure. Parmi les autres

prêtres constitutionnels qui exercèrent dans la ville, furent Douard et Deniel. Le premier, qualifié curé de Craon, fut élu membre du conseil du département, le 11 novembre 1792. Le second dénonça au département, le 1^{er} messidor an VIII (21 juin 1800), les prêtres réfractaires de Craon « qui captent, dit-il, la confiance du peuple, » et « les assemblées nocturnes qui se font au faubourg, dans la chapelle Saint-Eutrope. »

Curés de Saint-Clément après le rétablissement de la paroisse : MM. *Bonnier*, 1824, † 1839. — Pierre-René *Courtin*, 1839, † 1842. — *Guillotin*, 1841-1857. — *Vérité*, 1857-1861. — Florent *Gourdelier*, 1861-1864. — Esprit *Doreau*, 1864-1878, † à Angers, 1879. — Eugène *Prud'homme*, 1878-1886. — Grégoire *Lemonnier*, 1886.

Le *presbytère* n'avait pas été vendu pendant la Révolution ; il fut remplacé en 1853 par l'ancien couvent des Bénédictins.

Prieurs: Haimon, cité avec les sept moines qui résidaient avec lui, dans la charte de donation de l'église de Bouchamp au prieuré, le 16 juillet 1067. — *Robert*, avec douze religieux. — *Hamelin*, 1105, 1107. — *Rainier*, pendant l'épiscopat d'Ulger, 1125-1149. — Giraud, témoin dans une charte de la Trinité de Vendôme, 1146-1152. — *Jacob*, cité dans une charte de la Roë, après 1150. — *J....*, témoin du don de Ville-Courtaise à la Roë, par Guillaume de Bouchamp, 1196-1212. — Bresigaudus de Craismes, ou plutôt de Couesmes, 1387. — Charles Lafond s'engage à payer au baron de Craon sa part d'une contribution de 800 écus d'or pour avoir sûreté contre les Anglais, le 11 mai 1428. — Philippe *Maillard*, 1441. — Yves *Lafond*, abbé de Vendôme, 1450. — Jean *Hémery*, sieur de Poillé, lègue par son testament, sur sa terre de Poillé, plusieurs dons à l'église de Houssay, et au chapitre du Mans, sa bible et sa Légende dorée, 1463. — Macé *Planchon*, 1466, 1475. — Jean *Bréteau*, prieur avant 1493, est invité, 1502, par l'abbé de Vendôme à recevoir comme novice Jean des Nohées, prêtre. Il était cellérier de l'abbaye de Vendôme où il fit des fondations importantes. — Philippe *Maillard*, maintenu contre Jean Binet, religieux de Marmoutier, étudiant à l'université d'Orléans, et contre Guillaume Crétin, chantre et chapelain ordinaire du roi, 9 août 1504. — Antoine de Crevant, d'une famille noble de Touraine, abbé de Boisaubry, prieur commendataire de Saint-Clément, assigne l'archidiacre d'Angers pour avoir un règlement déterminant sa juridiction, 1507. — Louis de *Crevant*, 1526, abbé de Tyron, 1537, de Vendôme, 1545, fit en 1537 un procès pour maintenir son droit de curé primitif, c'est-à-dire de prêcher, de faire les processions publiques, les absolutions de carême, d'administrer les sacrements et enfin pour conserver sa prééminence sur les chanoines de Saint-Nicolas. Ses armes écartelées d'azur et d'argent étaient à la 2^e clef de voûte du chœur qu'il avait fait rebâtir à neuf ainsi que la maison abbatiale, 1546. — Jean de Mailly, Bénédictin, présenté par l'abbé de Vendôme, le 5 février 1554. — Girard Broust, 1569, obtient contre Louis de la Trémoille, le maintien du droit d'usage dans la forêt de Craon, 1574. — Ponce Broust, 1577. — Charles de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen abbé de Vendôme, nomme un sénéchal le 8 janvier 1580. Ses armes étaient dans une fenêtre du chœur de l'ancienne église. — Charles *Séguin,* † 1589. — Georges du *Plessis,* pourvu par le légat du pape à Paris, 1589, signe comme parrain à Craon, 1595, résigne 1597. Il était prieur de Saint-Eutrope, 1604, 1617. — Jacques *Teillard*, religieux bénédictin, résignataire du précédent, 1597, reçoit le 14 mars 1609 le frère visiteur de la Trinité de Vendôme, aumônier de Saint-Aubin d'Angers, 1611; il achète le lieu de Chouaigne pour fondation pieuse, soutient, 1621 un procès contre le curé de Saint-Clément, toujours au sujet de ses droits de curé primitif; et agrège, 1623, le prieuré à la Congrégation de Saint-Maur. Dans un inventaire de 1616, on signale au prieuré, parmi beaucoup d'argenterie, « un évangelier et un épistolier couvert d'argent doré enrichi d'un crucifix. » — Pierre de Sainte-*Marthe*, en procès avec le baron de Craon, 1639, 1649. — François *Camus*, docteur en théologie, aumônier et prédicateur ordinaire du roi, 1657, abbé de la Madeleine, chanoine théologal et chancelier de l'église de Tours, 1662, fait un accord avec le baron de Craon, 1680. Son cachet armorié surmonté de la crosse et de la mitre porte 3 croissants, 2 et 1, avec une étoile en abîme. — Louis *Le Maignen,* 1701. — Jacques *Brouillard* cède aux religieux, 1717, un jardin plus avantageux en place du leur qui était trop sec, 1726. — François-Charles-Alexandre de

Grieux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, d'une famille noble de l'élection de Lisieux, 1727, 1731. Il était commandeur de Saint-Maurice, procureur et receveur au Grand-Prieuré de France et mourut dans l'abbaye de Saint-Victor de Paris, 1769. — Henri-Marie-Bernardin de *Ceilhes de Rosset de Fleury*, évêque de Limoges, puis archevêque de Tours et de Cambrai, 1751, 1754. — Jean de *Beaumont* fait une transaction avec le baron de Craon, au sujet du droit d'usage dans la forêt, le 9 mai 1755. — Antoine-Charles *Beaupoil de Saint-Aulaire*, aumônier de la reine, chanoine, grand archidiacre et vicaire général de Soissons. 1770, 1790.

Prieurs claustraux, depuis la réforme de Saint-Maur : Guillaume *Gérard*, religieux de Saint-Maur, 1626. — Claude-Faron de *Chalus* installa au prieuré huit religieux de Saint-Maur et les gouverna pendant plusieurs années, 1630. — Germain *Maumonnier*, 1648. — Philippe *Cadebrit*, 1654, † 1664. — Innocent *Flahault*, inhumé devant le maître-autel le 23 octobre 1656. — Grégoire Legrand, 1657, 1659. — Anselme de la Roque, 1662. – Pierre *Gonnier*, 1680. – René *Boisgontier*, 14 mai 1693. – Philippe *Philibert*, 1696. – René *Béchereau*, 1699. — Toussaint Courtin, 1705, transféré à Saint-Benoît, diocèse de Saint-Malo, 1707. — Étienne Bérard, 1707, 1714. — Pierre-Marie *Lelièvre*, 1714. — Marc *Théauld*, sous-prieur, 1710, prieur 1720. De son temps, René Pellé, religieux du prieuré, écrit au P. Bernard de Montfaucon, en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, pour le remercier de lui avoir envoyé « un imprimé des médailles de Saint-Benoît », qu'il fit lui-même reproduire. Il lui avait aussi communiqué trois ou quatre ans plus tôt, « un anneau de cuivre jaune et deux grands sceaux de cuivre rouge ». — Maurice *Béard*, 1723. — Martin *Corneau*, 1726. — Jean *Bigot*, 1729. — Maurice *Béard*, prieur pour la seconde fois, 1734. – Louis *Mollandin*, 1736. – Jean-Baptiste *Chambellant*, 1742. – Pierre *Tremoreuc*, 1745, † 1747. – Thomas Lohier, 1748. – Pierre Hutru, 1750. – Julien Bertin, 1757. – Pierre Hutru, nommé de nouveau, 1758. — Edme-Jean-Baptiste Petit, 1763. — Michel Le Sirc, 1781. — Charles Monsallier, nommé en 1781, prêta le serment schismatique, fut élu curé intrus de Nialle et apostasia le 17 ventôse an II (7 mars 1794). Guillaume Vezac imita la triste conduite du prieur. Les trois autres Bénédictins de Saint-Clément, doms Jacques-François Perdoulx, François-Henri Denis et Félix Lemonnier, refusèrent le serment et subirent la déportation.

Arch. de Loir-et-Cher, G. 79-82. — Arch. nat., G/8. 1 268; P. 773/95; S. 7 474; X/1a. 28, f. 223. — Chart. de M. le duc de la Trémoille. — Arch. de la M., E. 120; H. 137, 142; G. fds Craon; B. 2 489; 3 028. — Arch. de la S., B. 804.

Collégiale, puis paroisse de Saint-Nicolas. — Comme ceux de Laval et de Château-Gontier, les barons de Craon voulurent avoir près de leur château une collégiale de clercs séculiers, pour remplacer les chapelains dont ils se contentaient d'abord. Renaud le Bourguignon ayant encore en 1078 un chapelain nommé Geoffroy, en faveur duquel il réserva sa vie durant la moitié des profits du duel judiciaire et des serments prêtés sur les reliques, on peut croire que le chapitre n'était pas encore fondé; mais il l'était avant la fondation de l'abbaye de la Roë (1095). Le baron donne à ses six chanoines six bourgeois de sa ville, un pré clos pour y édifier un bourg, quatre places pour les maisons canoniales, un moulin, un four, des droits de prévôté, une terre de quatre bœufs de labour à Boutigné, une autre de deux charrues à Ballots et auprès un terrain pour y former un bourg. Énoguen, sa femme, ajoutait le don personnel de la moitié d'un moulin sur l'Usure. Vers 1116, par un arrangement qu'on peut regarder comme assez extraordinaire, Hugues de Craon faisait de la collégiale qui n'est plus désignée que sous le nom de chapelle de Saint-Nicolas, capella Sancti Nicolai que est in Credonensi oppido, une simple dépendance de l'abbaye de la Roë. Le pape Pascal II ratifia cette nouvelle organisation en avril 1117, mais dès le mois de janvier 1136, par bulle datée de Pise, Innocent II déclarait que la ville de Craon était un lieu aussi peu commode que convenable à fréquenter pour des réguliers, locus frequentationi religiosorum virorum *incongruus.* Il enjoignit donc à l'abbé de ne désigner désormais que des clercs séculiers honnêtes. A cette époque trois prébendes étaient à la présentation de l'abbé de la Roë, deux à celle de l'abbé de Vendôme, et la dernière à

la libre disposition de l'évêque. Plus tard, le seigneur de Craon eut tous les droits sur les prébendes sauf sur celle de l'ordinaire. Maurice II de Craon, lui-même bienfaiteur du chapitre, et qui l'avait enrichi de reliques rapportées des lieux saints, voulut en partant de nouveau pour la Palestine, en 1191, remplacer par des revenus fixes les droits plus ou moins aléatoires de la donation primitive. Les nobles et les bourgeois multiplièrent les fondations qui firent de la collégiale une église capable de lutter en magnificences pour le culte avec l'église paroissiale *extra muros*, dont ils auraient bien voulu s'affranchir. De nombreux chapelains se joignaient dès le XIV^e s. aux chanoines dont le nombre avait été porté à huit. Parmi ces chapellenies secondaires il faut citer d'abord les quatre chapelles de fondation seigneuriale dont les titulaires devaient « chacun en son renc, amesser monseigneur et madame » ; — celle de l'Écorcherie, fondée par Amaury de Craon vers 1366 ; de la Forcelière, de la Mabile, fondée avant 1410 par Mabile de Saint-Eutrope ; de la Thibaude, dotée en 1331 par Marie, veuve de Jamet Thibaut ; de la Barbinière (avant 1464) ; de la Baronnière (avant 1460) ; du Boisruaut, fondée avant 1404 par Robert Fouillet ; et dix autres plus ou moins importantes.

La confrérie de Saint-Nicolas était une institution à la fois religieuse et civile. Les statuts, rédigés avant 1382, portent que les associés paieront en entrant 9 t et quatre livres de cire, « pour ayder à faire le lumynaire d'icelle frairie, » et le baston en leur rencg. » Outre le service d'obit, les confrères avaient « seze vingts messes, pour le moins. » Sept chapelles fondées se desservaient à leur intention. A l'origine, toute la noblesse du Craonnais figure sur la liste des associés ; en 1523, ils étaient si nombreux qu'il y eut soixante décès parmi eux. Les confrères se réunissaient dans une maison de la rue des Frairies. Au festin annuel, où la part des pauvres était faite largement, on dépensait « par temps cher, aulcune foys, XXV septiers de bled, aulcune foys XX ; par bon temps, XVI, avecques VI septiers de froment ; à jours gras, III beufs, VIII veaux, XX chevreaulx, II^{cc} poulletz et le meilleur costé de lard que l'on puisse trouver pour larder le tout ; deux pippes et demye de vin ; et à jour maigre, cinq grans saulmons, LXX aloses fresches, avecques VIII^{xx} sallées, etc. » Quand un étranger de marque passait à Craon, l'association lui faisait porter à son hôtellerie, pain, vin et plats divers, avec accompagnement de ménétriers. La confrérie, dont les statuts furent renouvelés en 1537, a subsisté jusqu'à la Révolution.

D'autres confréries de piété sont aussi mentionnées, celle de Saint-Jacques avant 1513 ; celle du Rosaire, transférée chez les Dominicains dès leur fondation ; celle du Saint-Sacrement, établie en 1700 ; celle du Sacré-Cœur, après 1720.

L'église de Saint-Nicolas, réédifiée ou restaurée et agrandie, fut consacrée par Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, le dimanche dans l'octave de l'Assomption (21 août) 1216. Elle menaçait ruine en 1411. Réparée alors et allongée d'un chœur qu'éclairaient trois grandes fenêtres, elle fut agrandie en 1502 par la construction d'une nef latérale au midi. René Éveillard, « maistre des œupvres du chastel de Thouars, » en donna le plan détaillé. Le mur de la nef qu'il s'agissait d'ouvrir avait 88 pieds ; cette longueur fut « compassée en cinq croisées d'ogives faictes à belles mouleures, honnestes et bien pendente et jointoié. » On y fit donc « quatre pilliers par voye et deux aux deux coustés, pour soutenir de groux ares doubleaux ; avec des tas de charges à l'endroit de chacun pillier, pour soustenir et faire les voultes » du bas côté. Le mur neuf devait être appuyé de « huyt pilliers d'assez bonne espesseur pour tenir la boutée des tas de charges et voultes des allées »; et ouvert « à l'endroit de chacune croisée d'ogive d'une forme sur un mainneau, belle et honneste, et y en aura en tout sept vitres, c'est assavoir cinq audit pan et deux aux pignons. Sur chacune desdites vitres sera fait un pignon fait à rondelis. Item, sera fait une belle porte et honneste à belle mouleure, » de quatre pieds de large et de hauteur raisonnable, et au pignon neuf un autre portail, surmonté « d'une petite estansiche faite à entrepié, à mettre un saint Nicolas et, pardessus ladite image, un tabernacle bien honneste, et deux pilliers à filloles aux deux bouts de ladite porte. » Un dessin de M. L. de Farcy (Maison de Craon, t. I, p. 17) montre ce qu'étaient les piliers ronds et bas, à chapiteaux ornés de feuillages, qui soutenaient les cintres entre le bas côté et la nef. Ces travaux n'étaient pas

encore achevés en 1516. En cette année, Gabrielle de Bourbon commanda pour la fenêtre du chœur, qui mesurait 156 pieds carrés, à Roland Legouz, dit le Picard, peintre-verrier d'Angers, une verrière représentant N.-D. de Pitié, saint Jean à la tête de N.-S., la Madeleine à ses pieds, Marie Jacobé et Marie Salomé. Le seigneur de Craon, accompagné de saint Louis et de sainte Catherine, et la donatrice, assistée de sainte Anne et de saint Gabriel, occupaient le bas de la vitre dont le « fourmement » était rempli par « Dieu le Père et des anges portant le mistaire de la Passion. » Pour augmenter leur sonnerie, « qui est mal accordante et fort foible, » les chanoines demandent au baron une vieille pièce d'artillerie du château (v. 1540). La tour avait des murs de trois mètres d'épaisseur. L'orgue était tenu, en 1639, par N. Racine, et en 1754, par François Marchais, après qu'il eût été renouvelé, en 1752, par Lebrun, facteur d'orgues à Rennes. Chevalier, serrurier à Pouancé, plaçait pour 654 ${
m t}$ une grille devant le maître-autel, en 1752. Outre le maître-autel, l'église contenait ceux de N.-D. de Pitié, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Antoine. L'église Saint-Nicolas servit de magasin pour les vivres pendant la Révolution. Réouverte en 1802, elle a été remplacée sur plans de M. Moll (1847) par une belle et vaste église, en style du XIV^e s., consacrée le 6 mai 1855 par M^{gr} Wicart, et qui n'a cessé depuis de s'enrichir du mobilier religieux le mieux choisi et de décorations en peintures murales et en vitraux artistiques, œuvres de MM. Alleaume. L'escalier monumental et les deux rampes qui donnent accès à la façade prêtent de la majesté à l'édifice. Les grilles, d'ailleurs soigneusement ouvragées, dont sont garnies les fenêtres, lui donnent un aspect inattendu pour une église.

L'érection de Saint-Nicolas en paroisse, consommée en 1803, était désirée depuis longtemps. Pour obvier à une dissection, les curés de Saint-Clément avaient tenté plusieurs fois de créer une succursale dans la ville, mais les prieurs voyaient dans cette mesure un empiétement sur leurs privilèges. L'administration des sacrements dans la chapelle de Saint-Pierre, l'organisation des catéchismes dans cette même chapelle et dans celle de Saint-Thomas, étaient tout ce qu'on avait pu obtenir. Une pétition, appuyée de l'avis favorable du directoire du département, fut adressée à l'Assemblée législative, le 8 août 1792. En attendant la réponse, la municipalité voulait que le curé constitutionnel de Saint-Clément fit dire deux messes le dimanche à Saint-Nicolas. Le 22 février 1793, le directoire enjoignit au curé de se tenir à Saint-Clément et d'envoyer son vicaire célébrer à Saint-Nicolas. Enfin, le 3 mai 1803, Saint-Nicolas devint cure décanale. *Titulaires :* Étienne *Cherbonnier,* 1803. — Julien-Joseph-Charles *Pivron* (V. ce nom), 1803-1820. — Augustin *Langlois,* 1821, † 26 novembre 1852. — René-Siméon *Poulet,* 1853-1861. — *Doreau,* 1861-1887. — *Bourdais,* 1888-1890. — Arthur *Daniel.*

Chart. de M. le duc de la Trémoïlle. — Arch. de la M., G. Saint-Nicolas ; Reg. du directoire. — Cart. de la Roë. ch. 4, 5, 6. — Arch. nat., F/1c, III, Mayenne, 8. — Arch. de l'hospice de Craon. — *Pouillé d'Angers.* — *Pouillé de Tours,* 1648. — *Cart. de la Trinité de Vendôme,* t. II, p. 206, 221.

Saint-Thomas, chapelle quelquefois qualifiée prieuré, était « de l'ancienne et primitive fondation de Saint-Clément, » et située dans le voisinage du vieux château. Georges de la Trémoïlle la fit abattre vers 1480, « à cause d'ung nouvel édiffice du chastel, » et la transféra dans la rue des Juifs, sur le bord du ruisseau de Luarçon. Dans le compte rendu des dépenses de la baronnie de 1481 à 1482, on trouve diverses sommes payées aux charpentiers, qui ont couvert « l'église de monsieur saint Thomas, » aux ouvriers « qui ont ousté la terre de lad. chapelle jusqu'au roc, » et à François Hameau, chaussumier, qui avait fourni cinquante-cinq muids de chaux pour la reconstruction. Georges de la Trémoïlle donna 100 sols de rente aux religieux pour les indemniser, et Louis de la Trémoïlle, son neveu, y fonda l'anniversaire de son fils, Charles, tué à la bataille de Marignan (1515).

Saint-Pierre. — Monasterium Sancti-Petri de Credone, XII^e s. (Cart. de la Roë, f. 63). — Prioratus seu capella Sancti Petri de Credone, 1471 (Chart. de la Roë). Cette chapelle située entre l'église Saint-Nicolas et la porte Saint-Pierre, constituait donc à l'origine un petit prieuré, fillette de celui de Saint-Clément. Les religieux ne

pouvaient enclore la place qu'à condition de laisser voie de voiture du côté de la maison de la Roë, 1436. La chapelle servit d'église paroissiale pendant les dernières années des guerres de religion, et les curés de Saint-Clément aussi bien que les seigneurs et les habitants eussent désiré qu'il en fût ainsi dans la suite. Les Bénédictins, qui avaient laissé tomber l'édifice en ruine et avaient enlevé les cloches en 1722, furent obligés à faire faire des réparations que le baron de Craon fit mettre en adjudication pour 4 500 $^{\dagger}t$ le 30 octobre 1726. On enleva une dalle sculptée de 3 fleurs de lis et de 2 clefs en sautoir. La chapelle, devenue plus tard propriété du château a été donnée par M^{me} de Cossé-Brissac aux Frères de Saint-Joseph. Il n'en reste plus qu'un pan de mur.

Chapelle et maison de la Roë. — Fondée par Maurice de Craon sous le vocable de sainte Marie-Madeleine et confirmée par Lucius III à l'abbaye de la Roë, en 1184. Georges de la Trémoïlle fit aussi construire en 1426 dans les dépendances d'une maison que le même monastère possédait près de la chapelle Saint-Pierre un oratoire dédié à Saint-Georges afin que les religieux pussent se retirer en ville pendant la guerre. L'abbé indemnise en 1460 le prieur de Saint-Clément à cause des oblations qui se faisaient en cette chapelle.

Les *Dominicains* de la congrégation de Bretagne de la stricte observance, établis au faubourg Saint-Pierre, dans l'ancienne seigneurie du Colombier appartenant (1489) à René de la Chapelle, y furent appelés par les habitants aux sollicitations de deux Dominicains de la paroisse les PP. Bernard Guyard et Julien Gellot. L'archidiacre d'Angers vint, le 29 novembre 1628, bénir un petit oratoire et la première pierre du nouveau monastère. Ainsi installés provisoirement, les Dominicains purent, grâce à une somme de 4 000 \pm qui leur fut donnée le 31 janvier 1630, par noble Pierre Davy, seigneur de Boutigné, et Marguerite Le Roy, sa femme, acheter quelques maisons dans le faubourg Saint-Pierre, 4 arpents de terre, et achever de construire avec les pierres du vieux château de Craon leur église et une partie du couvent. L'église, sous le vocable de N.-D. du Rosaire, n'avait de remarquable que son portail à bossages orné de têtes d'anges aux joues rebondies et affublés de perruques à la Louis XIV. Au-dessus du grand autel s'élevait un baldaquin en bois, supporté par six colonnes en marbre d'ordre corinthien, d'un goût très pur. Il était, dit-on, l'œuvre d'un des religieux, et fut transféré, après la Révolution, dans l'église de Saint-Nicolas. Comme la plupart des maisons dominicaines, le couvent formait un quadrilatère dont l'église faisait un des côtés. Tous les lieux réguliers étaient reliés par des cloîtres bâtis seulement en 1687. Les Dominicains de Craon jouissaient à peine en 1696, y compris les jardins et 30 arpents de bois, d'un revenu de 500 à 600 \pm , avec charge de célébrer quatorze messes par semaine dont deux chantées. C'était à peine de quo entretenir quatre religieux, et cependant leur nombre était de dix à douze jusqu'à la fin du XVII^e s. Il n'était plus que de cinq en 1740 et 1790. Un de leurs premiers soins avait été d'établir pour les femmes une congrégation du Tiers-Ordre, dont le supérieur était, 1667, le P. Patrice Prioul, sous-prieur. La veille de l'Immaculée-Conception ils se réunissaient aux franciscains des Anges pour aller chanter l'office de nuit au couvent de Nyoiseau. En 1766, ils durent céder au marquis d'Armaillé, moyennant indemnité, la maison et le jardin des Quatre-Piliers, qu'ils avaient achetés en 1742. L'inventaire des biens des religieux fait le 14 mai 1790, et signé Esnue-Lavallée, maire, comprend cinq maisons à Craon et quelques rentes pour fondations pieuses. L'année suivante, les Dominicains furent expulsés et leur couvent, devenu la propriété de la ville, servit à la fois de théâtre, de siège pour le directoire, de loge de francs-maçons, de gendarmerie et de mairie. La chapelle, transformée en écurie et en magasin à fourrages, fut rendue au culte en 1821 sous le titre d'église du Sacré-Cœur, par M^{me} de Cossé-Brissac, en attendant que sa fille, Adélaïde-Hyacinthe-Délie, élevât sur les ruines du monastère dominicain celui des Bénédictines du Saint-Sacrement.

Prieurs: Augustin de Sainte-Catherine. — Pierre Martin. — Julien Le Bel, 1665. — Étienne Florian Cormier, 1695. — Julien Huet, 1698. — Guillaume Colenno, 1699. — Briant, 1707. — Noël, 1711. — Pierre Leroy, 1740. — Louis Domalin, professeur en théologie, 1765. — Jean-Claude Lezon, 1765, 1766. — Louis Domalin, 1769. — Julien Feillet, 1771, prieur de Guérande, 1774. — Jean-Philippe Rohr, professeur en théologie, prieur de

Rennes, élu prieur de Craon, le 10 février 1775. Devenu vicaire général il fit la visite du monastère le 10 juin 1786. — François-Jean *Allard*, né à Craon le 20 novembre 1735, sous-prieur, 1765 et 1774, prieur le 1^{er} août 1775 et réélu en 1778. — André *Ziégler*, 7 septembre 1781. — François-Augustin *Buin*, religieux du couvent de Rennes, affilié, 1774, à celui de Craon, 1782. — Henri *Bordère*, de Congrier, profès le 26 octobre 1772, élu, après deux tentatives, le 5 juillet 1785. — Valentin de *Nicolaï*, 1^{er} août 1785, prorogé le 12 novembre 1788. — François-Jean *Allard*, prieur pour la troisième fois en 1789, resta fidèle à ses vœux. Dénoncé au département, le 23 septembre 1792, il partit pour l'exil le 3 octobre suivant. De retour en France vers 1800, il remplit les fonctions de vicaire dans sa ville natale où il mourut le 6 avril 1821. Les PP. Valentin de Nicolaï, Jacques Renault et François-Augustin Trouin, imitèrent l'exemple de leur prieur et furent déportés. Seul, François-Augustin Buin, sous-prieur, prêta le serment et devint, 1791, vicaire intrus de Saint-Clément, qu'il quitta au mois d'avril 1792 pour venir habiter Laval, où il prêta de nouveau serment, le 29 août.

Arch. des Dominicains, à Rome. — Arch. de la mairie et de l'hôpital de Craon. — *Revue d'Anjou,* t. II, p. 88. — Arch. de la M., B. 3 098. — Arch. de la mairie de Laval, D/1 B.

Bénédictines. — La fondation de leur monastère, du pensionnat et de l'école libre qui lui furent annexés (1830) est entièrement l'œuvre de la famille de Cossé-Brissac (V. ce nom). La nouvelle chapelle construite en partie aux frais de la famille de Cossé-Brissac, sur les plans de M. Tessier, architecte, fut bénite par M^{gr} Wicart le 4 octobre 1857. Au-dessous de la coupole soutenue par de belles colonnes, s'élève l'autel, qui occupe le centre de l'édifice en forme de croix grecque.

Cimetière

Cimetières.

Deux cimetières joignaient l'église paroissiale de Saint-Clément; le petit au N., le grand où se trouvait la chapelle de N.-D., à l'E. Ce dernier a été supprimé en 1853 et sur le terrain concédé à la fabrique M. Gourdelier fit édifier en 1864 une chapelle destinée à la sépulture des curés. On enterra aussi dans les chapelles de la ville. Les chanoines le furent dans l'église de Saint-Nicolas jusqu'en 1777. Le cimetière des pauvres était sur la route de Bouchamp en 1571.

Aujourd'hui un seul cimetière sur la route de Ballots. L'allée principale est bordée de quatorze grandes croix uniformes en granit, qui représentent les stations du Chemin de la croix.

Établissements de charité

Hôpitaux.

La maladrerie de Craon, avec chapelle, était située au lieu de Saint-Marc (V. ce mot).

L'aumônerie de Saint-Jean, quelquefois qualifiée prieuré, fondée « au-dedans des fossés du faubourg Saint-Pierre, et près le pont Soubrat » par les seigneurs de Craon et autres « aulmenteurs », datait au moins du XIIIe s. Elle comprenait un enclos de douze hommées, une chapelle sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, une maison pour les pauvres au-dessus de laquelle une misérable chambre desservie par une échelle servait de logement à l'aumônier. Celui-ci, à la nomination du seigneur, devait trois messes par semaine, catéchisait et administrait les pauvres et entretenait un serviteur pour les soigner ou pour quêter par la ville. Les revenus fixes consistaient en un grand nombre de petites rentes, droit d'usage dans la forêt de Craon, la moitié du four à ban avec un tiers du brasier et des cendres. Les vignes de la Motte-Guillaume et la closerie de la Maladrerie de

Pommerieux appartenaient en fond. Destinée d'abord aux pauvres passants qui y étaient hébergés une nuit, l'aumônerie fut aussi plus tard affectée aux pauvres de la ville. Au mois d'avril 1592 tout fut « bruslé par les gens de guerre » ; depuis M^r François Planchenault, « prestre, chapelain et aumosnier, fit faire une petite loge couverte de chaulme en laquelle des pauvres qui estoient logés dedans y mirent le feu ». En 1602, il n'y avait plus ni maison ni chapelle ; les fondations s'acquittaient à Saint-Clément, les pauvres passants se réfugiaient sous les halles. — *Titulaires : Foulon,* prieur, 1406. — Pierre *Simon,* 1408. — Jean *Maillot* se plaint de ce que la maison est mal garnie de lits, 1474. — Jean *Reboulet,* licencié ès lois, 1499. — Pierre de la *Barre,* 1502. — Robert *Maupoint,* 1505, 1507. — Claude *Tissier,* 1508, 1518. — André *Vateau,* 1528, 1531. — Jean de *Rubreau,* 1543. — Mathurin *Chabert,* 1544, 1552. — Pierre *Bouldé,* écolier en l'université d'Angers, 1556, 1568. — François *Planchenault,* 1592, 1602. — Jacques *Planchenault,* 1604, 1639. — Jacques *Dubois,* chanoine de Saint-Nicolas, 1651, 1658. — Presque tous étaient commendataires, ayant un fermier-chapelain pour le service.

Hôpital Saint-Jean-Baptiste. — Gabrielle-Marie Rousseau (V. ce nom), fondatrice à Angers de la communauté des Filles de la Croix, dites aussi de la Trinité ou de la Propagation de la foi, avait commencé sa vie de dévouement à Craon, sa ville natale, en s'associant dès 1647 avec quelques pieuses filles pour soigner les malades. Quand un projet d'hôpital y eut été réalisé en 1665, elle permit que ses filles de la Trinité vinssent en prendre la direction et faire en même temps la classe dans une maison donnée à cet effet au faubourg Saint-Pierre par Henri-Louis d'Aloigny (5 juin 1667, 7 janvier 1669). Le temporel de l'ancienne aumônerie fut annexé au nouvel établissement par Madeleine de Laval, veuve du baron de Craon, avec le consentement des habitants (17 juillet 1678) et l'approbation de l'évêque d'Angers (4 mai 1682). Des lettres patentes du roi données au mois d'août 1689 et enregistrées le 19 mai 1694 consacrèrent définitivement cette fondation. Le règlement arrêté le 12 juillet 1687 par accord entre la dame de Craon et l'évêque, portait que « les demoiselles gouvernantes de l'hôpital » recevraient tous les malades non contagieux admis par l'administration, les traitant comme elles le faisaient depuis quarante ans selon l'ordre des médecins, aidées par une seule servante tant que le nombre des malades ne dépasserait pas dix-sept; — qu'elles enseigneraient les jeunes filles depuis l'âge de sept ans, et pourraient prendre quelques pensionnaires, en suivant de point en point le règlement d'école d'Henri Arnauld; — qu'enfin elles se nourriraient et entretiendraient de leur bien propre et non de celui des pauvres. L'administration incombait, suivant l'ordonnance du 12 décembre 1698, au 1^{er} échevin, aux procureurs syndic et fiscal, au curé et à quatre notables élus tous les deux ans. Le baron de Craon ayant voulu imposer aux administrateurs un sieur Debon dont la femme avait supplanté « les religieuses admirables de charité et de piété » (1768), il y eut appel au parlement et sentence favorable aux réclamations des habitants le 11 juillet 1772. Un chirurgien rétribué 50 \pm t soignait deux fois par jour les malades qu'un médecin visitait gratuitement une fois.

Les principaux bienfaiteurs, outres les seigneurs de Craon, furent MM. Doudet, Boucault et Cordon, chanoines de Saint-Nicolas, Maillard, supérieur du séminaire d'Angers, Jean David, prieur des Bonshommes et la famille Chauvel. La chapelle construite dans l'axe de la grande salle est ornée d'un retable d'un travail fini et soigneusement conservé. On lit intérieurement sur le pignon ouest : *Dominus beatos et salvos faciat benefactores adhuc vivos vel jam exutos corpore qui studiose incumbentes hanc orationis domum dare, auger, magnificentissime reficere et illustrare solemne habuerunt*, 1687.

Après Marie-Gabrielle Rousseau, les supérieures de la communauté furent : Marguerite-Françoise de Thiéry de Langeraie, 1687. — Élisabeth de la Jaille, 1688, 1689. — Marguerite Chartier, 1709. — Jeanne Bernier, † 24 mai 1717. — Jeanne Davoine, † 13 juillet 1728, âgée de soixante-treize ans. — Denise Lenfant, 1740, retirée à Angers, 1754, qui donna à la maison 1 100 $^{\frac{1}{1}}$ t pour l'acquisition et la nourriture d'une vache. — Marie Mézeray, 1770, dont la parente eut cette inscription funéraire : *Cy-gist le corps de Perrine Mézeray, Fille de la Trinité, servante*

de Jésus-Christ et de ses membres. Ses journées, ses travaux l'ont consommée, comblée de vertus, elle est morte le 20 mars 1736 âgée de 31 ans et de vocation 13. — Renée Delmont, 1782. — Rose-Pauline de la Pierre, née à Mayenne, † 27 février 1787. — Renée Richon, en fonction en 1793, arrêtée à Angers et transférée à Lorient avec sa sœur. Les hospitalières, tracassées d'abord pour le refus de serment de leur aumônier, puis obligées de quitter leur costume religieux (1793), enfin remplacées par Jeanne Clément, veuve de Mathurin Paillard; les biens vendus malgré l'affluence des malades, telle fut l'œuvre de la Révolution.

En 1801, l'État donna quelques biens séquestrés, d'une valeur de 40 000 fr. environ ; les dons se multiplièrent ; M. Delacroix les administra avec un zèle, un désintéressement et une intelligence remarquables ; M^{lles} Gastineau et Lorrain, anciennes filles de la Croix, aidées de M^{me} de Laubinière, reprirent le gouvernement intérieur de l'hôpital qui retrouva sa prospérité d'autrefois. Voici l'épitaphe de la seconde fondatrice : A la mémoire de M^{lle} Henriette Gastineau, décédée le 24 août 1838, âgée de soixante-quinze ans, supérieure de l'hôpital de Craon. Elle l'avait relevé de ses ruines, sans autres ressources que ses vertus et la charité publique. Elle y termina une vie consacrée tout entière au service des pauvres dont elle fut la mère et la bienfaitrice. — Les quarante et un lits que contenait l'hôpital en 1886 ont été portés au chiffre actuel par les dons généreux de M^{me} Bodinier et de M. Jules Doussault.

L'hôpital général fut érigé sous le patronage de saint François d'Assise par délibération des habitants, qui acceptaient en janvier 1714 un premier don de dame Françoise-Catherine Bélossier, fille de René Gouin, seigneur de Livré, et de D^{lle} Marguerite Lenfantin. Les lettres patentes d'érection, données à Versailles au mois d'août, sont enregistrées à la date du 24 janvier 1729, en faveur des vieillards valides et invalides, des mendiants et des orphelins des deux sexes. Ces derniers devaient être instruits dans la maison, formés à un métier avec faculté d'y passer maîtres après leur apprentissage. « Les filles qui desserviront l'hôpital, lit-on dans les lettres patentes, ne pourront jamais faire de vœux, ni corps de communauté, et dépendront du seigneur évêque et des directeurs auxquels il sera loisible de les renvoyer ». Les aumônes de l'abbaye de la Roë : 800 boisseaux de seigle et 75 lt en argent ; celles du prieuré de Saint-Clément : 160 boisseaux de seigle et 48 d'orge, furent attribuées à l'hôpital général ainsi que les bénéfices des Vaux, de Lauzenay, de Mongazon. La métairie de la Glanerie lui fut donnée également. L'hospice nourrissait en 1791, dix vieillards, hommes et femmes, vingtdeux orphelins, garçons et filles. Il n'y avait plus ni personnel ni ressources en l'an VI. Les bâtiments ont servi à l'installation du collège. L'hôpital général a été depuis, par M. et M^{me} Delacroix, annexé à l'hôpital Saint-Jean pour 12 lits d'abord, augmentés de deux autres par M. Théard, chanoine de Nantes, natif de Craon, et par M^{lle} Lesecq.

La *Petite-Charité* ou *Maison des onguents*, fondée par le chanoine Jean Boucault, qui s'était fait lui-même distributeur de remèdes pendant sa vie et avait assuré après sa mort la continuité de l'œuvre (testament du 30 mai 1692), a été annexée à l'hôpital Saint-Jean en 1824.

Arch. de l'hôpital. — Arch. mun. ; reg. des sépultures de l'hospice, 1686-1792. — Arch. de la M., B. 210, 211, 2 990, 3 010 ; H. 115, 137, f. 173 ; Reg. du directoire. — Dom Chamard, *Les saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 300.

Enseignement

Enseignement.

Collège et écoles. — Comme à Laval, à Château-Gontier et partout ailleurs, le gouvernement des écoles appartient à la collégiale. En 1412, les chanoines veulent même étendre leur autorité sur toute la baronnie et se

plaignent de ce que « plusieurs nobles et gens d'église, sans leur volonté ni celle de leur rectour d'escolle, se sont efforcé de jour en jour de faire siéges d'escolles ruraux, mettre rectours simples et non sciens, ce qui est au très grant préjudice, destruction et dommaige des escolles » de la ville. Georges de la Trémoïlle, par acte daté du château de Craon, appuya les prétentions de ses chanoines et promit de les défendre contre les représailles des nobles, ses vassaux. En 1460, même revendication de MM. de Saint-Nicolas contre ceux qui voulaient élever des établissements rivaux dans la ville. Leur droit, disaient-ils, datait de « leur ancienne fondation, ou autrement de tout temps et d'ancienneté; et de tel temps qu'il n'est mémoire de homme au contraire. » — En 1382, les confrères de Saint-Nicolas chargent le maître d'école de dire, le samedi, une messe de Notre-Dame pour les confrères. — Frère Bertrand Duplessis, religieux de la Roë en 1428, « gouvernoit les escolles de la ville de Craon », quinze ans auparavant. — Guillaume Dubreil déclare en 1460 les avoir tenues pendant longtemps. — A la requête des habitants, les chanoines, « à très grant peine et moiennant grans promesses par eux promises à un nommé maistre Robert Perrouin, (lui firent) délaisser les escolles de Laval où il estoit très fort amé... De mémoire d'homme, ajoutent-ils, n'y eut maistre plus suffisant de luy ny qui tant ait fait de clercs suffisans. » Malgré l'opposition des officiers de la seigneurie, ce candidat fut pourvu de la régence des « escolles de grammaire », vers 1462. Son successeur fut « maistre Estienne, maistre ès arts », que le baron de Craon adressa aux chanoines en disant que s'ils ne le trouvaient capable, il le leur « hosteroit ». — En 1530, v. et d. maître Pierre Ristre prête serment au chapitre. — Le 24 octobre 1616, François Corbière, « escollier demeurant en la paroisse de Saint-Michel-du-Bois », remplace René Chevrolais. Vers le même temps on rencontre plusieurs maîtres laïques, comme Jean Meulevert, 1628, avocat ; Mathurin Jarzay, aussi avocat, 1641, 1651 ; mais le titulaire du collège était en 1651 Michel Doudet, chanoine. A sa démission, les habitants, « considérant que le collège est vacant et qu'ils n'ont aucun régent qui enseigne les enfants », interviennent pour désigner Dominique Caillou, professeur à l'université d'Angers et pour l'heure professeur de rhétorique à la Sauvagère, 21 mai 1658. Suzanne Lestoc, sa femme, mourut à Craon en 1668. Il recevait, outre les rentes fondées, une rétribution des écoliers, un droit de 5 sols sur les bouchers, et suivant l'ancien usage faisait « faire la loge et mener la charrette », c'est-à-dire quêter par la ville le bois de chauffage pour l'hiver, le 6 décembre, jour Saint-Nicolas. Il devait présenter un second régent aux habitants si le nombre des élèves le rendait utile.

Une tentative eut lieu en 1673, pour charger les Dominicains de la direction du collège. Les nouveaux maîtres voulurent avoir une maison de plein exercice. Mais ce ne fut qu'un projet. Dès l'année suivante, le Père Froslo, l'un des régents, fut changé de résidence ; les habitants eux-mêmes se découragèrent. Les écoliers s'en allèrent les uns à la Flèche, les autres à Angers ; le plus grand nombre resta sous la direction de Xavier Audrouet, choisi en assemblée par les habitants le 6 juin 1676. Il eut pour successeurs : Jean Maréchal, chapelain de Saint-Nicolas, † 1685; René Pelley, prêtre, 1686, 1695; N. Joubert, également prêtre, 1698; François Mariton, 1702, 1717; Nicolas Claude, de Commercy, 1727. — En 1730, le procureur syndic représente « qu'il y a dans la ville beaucoup de jeunesse en état de recevoir de l'instruction et s'avancer dans la langue latine, qui sont retardés faute de régents, n'y en ayant eu depuis très longtemps capables d'enseigner ». Le traitement, accordé sur les revenus de l'octroi, et 50 \pm de rente votées par les habitants, 1702, ne suffisaient pas. Une souscription dont les chanoines fournirent le plus fort appoint, procura un supplément de 103 th de rente, auquel on adjoignit en 1748 le temporel de la chapelle de Guinefolle, échangé avantageusement (1777) pour la closerie de la Suhardière. Les administrateurs comprenaient le sénéchal, le procureur fiscal, un chanoine, le curé, le procureur syndic et deux notables. Les classes duraient deux heures le matin et autant le soir. De deux en deux ans il y avait « représentation aux exercices publics ». On y enseignait la langue latine, peu de français, point de philosophie ; l'histoire et les mathématiques y étaient tout à fait négligées, paraît-il.

Le collège était situé dans la rue des Quatre-Piliers, assez près de la porte de Laval. Un « pensionnaire » s'y achevait en 1755. Pour en obtenir la conservation après l'édit de février 1763, les administrateurs prièrent

l'évêque d'appuyer leur pétition. « Ce pays est d'autant plus à plaindre, lui disent-ils, qu'il a le malheur d'être éloigné de quinze lieues de votre siège d'Angers, et par conséquent moins à portée de ressentir les effets de votre bienveillance ordinaire et de profiter des facilités que l'on sait que V. G. procure à tous les sujets de son diocèse qui désirent s'instruire ». Le collège qui fut maintenu comptait en 1789, cent élèves dont quarante ou cinquante pensionnaires, trois professeurs. Derniers principaux, à la nomination de l'évêque d'Angers depuis la réunion de la chapelle de Guinefolle : Maurille Payzot, démissionnaire, 1755 ; Charles Grandval, 1755, 1757 ; Jean Dumont, prêtre, 1759. † 1790 ; René Marsollier, détenu à Laval, puis déporté en Angleterre (9 septembre 1792). Passé plus tard en Espagne, il rentra dès 1795 et rendit les plus grands services. L'administration (an IX) le qualifie : « Bigot, aimé de la campagne. » Il est mort curé de Livré, le 31 mars 1828.

Après la Révolution, le collège devenu école primaire, a été transféré dans l'ancien hôpital général. Un laïque, Pierre Brionne-Massaire, tenait en l'an XIII un petit pensionnat. Volney a doté une école gratuite. La ville acheta et restaura l'école des garçons, en 1882, pour 70 478 fr. Les Frères de la Doctrine Chrétienne, qui remplacent aujourd'hui les Frères de Saint-Joseph de Ruillé, dirigent une école fondée vers 1821 par la famille de Cossé-Brissac.

Écoles de filles. — Par acte passé devant Symphorien Guesdon le 2 août 1675, Jean Boucault, chanoine, donne 5 000 lt aux Sœurs de la Croix, à charge de fournir deux sœurs pour faire l'école aux jeunes filles, à Craon, tant qu'elles y dirigeront l'hôpital, et dans telle paroisse qu'elles voudront, si elles étaient expulsées. Une D^{lle} Perrine Cordé tenait aussi école et pension en 1744. — Actuellement, les Bénédictines ont une école gratuite et un pensionnat. Les sœurs d'Évron dirigent la maison dite de la Providence, avec un pensionnat, école gratuite et un ouvroir, fondée en 1844 par M^{mes} la marquise de Champagné et Delacroix ; et une salle d'asile, entretenue depuis 1845 par les octrois de la ville et la rente d'un legs de 20 000 fr., fait en 1869, par M. Louveau, ancien maire de Pommerieux.

La ville a acheté et approprié en 1884 une maison d'école, dirigée par des institutrices laïques, pour 44 000 fr.

Arch. de la M., B. 2 287, 2 977, 2 981, 3 006, 3 030, 3 100, 3 109; D. 3; G. Saint-Nicolas de Craon, t. II, f. 353-364; L. 237. — Reg. par. — A. Joubert, *Baronnie de Craon*, p. 9, 26. — De Bodard, *Chron. craon*. — Arch. nat., Q/1. 703.

Institutions administratives et judiciaires

Institutions administratives et judiciaires.

La justice seigneuriale s'exerçait par un sénéchal assisté, suivant les époques, d'un lieutenant, d'un avoué, d'un procureur fiscal et d'un greffier. Elle avait comme siège, à partir du XVI^e s., l'auditoire situé au bout des halles, qui servait également pour les réunions des notables et pour les officiers du grenier à sel. En 1760, un palais de justice fut bâti rue du Pilori. Le sénéchal, dont les audiences se tenaient d'abord le lundi, les multiplia vers le milieu du XVI^e s., ce dont se plaignait en 1545 le châtelain, lui aussi revêtu de fonctions judiciaires qui se trouvaient supprimées par le zèle du premier magistrat. — *Sénéchaux*: Lambert, 1104. — Zacharie, 1136, 1153. — Sylvestre, frère du précédent, 1153. — Richard, 1230. — Mathieu de Vernée, 1312. — Robin Hérisson, 1388. — Guillaume Requeteau, capitaine, fait les fonctions de sénéchal, 1406. — Pierre Richomme, 1436. — Jean Breslay, 1453. — Jean de Blavon, 1457. — René Mauviel, sieur de la Touche, 1492. — Amaury Mauviel, 1499, 1507. — René Mauviel, 1523. — Étienne Amyot, écuyer, seigneur de l'Ansaudière, 1533, 1559. — Nicolas Amyot, écuyer, 1565, 1583. — N. h. Étienne Avril, 1593. — Mathieu Rousseau, 1596. — N. h. Gédéon Romyer, 1603, époux de Marie Foulon. — Jean Lefebvre de Laubrière, mari de Suzanne Lenfantin, 1613, 1618. — Georges Hullin de la

Chabossière, mari de Catherine Cormier, 1621. — Jean Hullin de la Chabossière, 1660, inhumé en 1666 dans la chapelle de l'hôpital. M^{me} Poulain, sa veuve, donna en 1692 une somme de 35 000 lt pour la fondation du Bon-Pasteur d'Angers. — René Robert, sieur de la Barre, mari d'Anne de Crespy, 1665, 1702. — François-Guy Douard, sieur de Lorgery, mari de Marthe Hunault, 1702, 1713. — Charles Duchesne, sieur de la Foresterie, 1713, époux de Marie Hoyau. — Denis-Georges Guilbault de la Roberie, mari de Jeanne Vignon, 1727. — Antoine-Bénigne Petitot, sieur de Poncey, mari d'Anne-Nicole des Fontaines, 13 août 1731, 1761. — Jean-François Foucher, 1766. — Vincent Cosseron, 1767, destitué en 1776. — Jean-Baptiste-Michel Halbert, 1777, représentant du tiersétat en 1789. — L'appel des sentences d'abord attribué au présidial de Château-Gontier, fut porté ensuite à celui d'Angers.

Le grenier à sel dont la juridiction s'étendait sur trente-quatre paroisses, avait à sa tête un grenetier, deux contrôleurs, un procureur du roi, un greffier ; il comprenait quatre capitaineries. Les séances se tenaient dans le même local que celles de la sénéchaussée aux halles, puis rue du Pilori, en vertu d'une lettre du roi du 5 février 1762. La consommation annuelle était de soixante muids, soit 140 977 kil. de sel. Le magasin situé d'abord dans la cour du Geôle où l'on en voyait encore en 1858 une arcade à plein cintre, transféré au XVIe s. dans la cour des Figuiers (emplacement actuel de l'hospice des Incurables), a été reconstruit en 1784 par M. Bodard de la Jacopière, moyennant une somme de 32 000 lt, sur la rue du Pavé de Saint-Clément pour servir en même temps de tribunal et de prison royale. Une chapelle dédiée à la sainte Vierge y fut bénite en 1785. Ce vaste bâtiment d'aspect sinistre servit de prison sous la Révolution et existe encore. Esnue-Lavallée, P. Gastineau et Lecomte qui s'étaient portés acquéreurs de l'ancien grenier à sel, dit au XVIIIe s. maison des Estres, demandaient en janvier 1792 à être exempts de taille pour cet objet, les bâtiments étant en trop mauvais état pour être réparés et utilisés. — L'entrepôt du tabac était annexé au grenier à sel.

Capitaines et *gouverneurs* de la ville et du château. — Ces fonctions furent presque toujours depuis la fin du XVII^e s. et quelquefois précédemment, attribuées à d'autres officiers, surtout aux sénéchaux. — André de Mathefelon, 1349. — Guillaume Tardif de Saint-Aubin, 1371. — Jean de Maillé, 1384, 1385. — Guillaume Requeteau, qui fit aussi les fonctions de sénéchal, 1406. — Sylvestre de Scépeaux, v. 1413, 1428. — Louis de Fontaines, 1441. — Jean, bastard de la Trémoille, « soy-disant capitaine et gouverneur de la ville », 1447, 1461. – Jean de Favières, sieur de la Chevalerie, 1468, 1479. – Monsieur de la Vieuxcourt, 1481. – Olivier de la Roussière. — Pierre Brossin, écuyer, sieur des Rousiers, 1487, 1498. Jeanne Ravenel, sa veuve, est en procès avec Jean Bonamy, écuyer, au sujet des prisonniers qui s'étaient échappés du château pendant la guerre de Bretagne, 1508. — N. h. Annet de Moriac, sieur de Talléac, 1498, 1508. — Guillaume de la Touche, d'Ambrières, écuyer, 1510, 1517. — Jean Denouauld, ou de Nouault, sieur du Colombier, 1537, 1562. — Mathieu d'Andigné, nommé par le duc de Montpensier, ne put prendre possession, 1562. — Claude de la Trémoïlle, 1562. — Le sieur de Bréon, 1er février, 24 juin 1563. Les habitants attestent qu'il a fait « tout son povayr et debvoir » au service du roi. — Le sieur de la Pasqueraye, qui se plaint au roi qu'André Goullay occupe le château, 29 août 1568. — André Goullay, avant 1577, massacré dans le château, le 11 septembre 1589. — Pierre Le Cornu, pour la Ligue, 1589, maintenu par Henri IV après sa soumission, 1598. — Thimoléon de Coxat de Congnessac, sieur du Plessis de Juigné, 1615. — Charles de Villette, sieur de la Pallu, 1615. — Le sieur de la Faverie, 1616. — Le sieur du Plessis de Juigné, 1616, 1618. — Les sieurs de Roche et de la Roche-Allard, au nom de Marie de Médicis, 12 juillet, 22 août 1620. — Julien Hullin, sieur de la Fresnaye, procureur fiscal, 1620, 1621. — Georges Hullin, 1634, † 6 mars 1651. — René Robert, sieur de la Barre 1665, 1671. — Messire François de Franquetot, marquis de Coigny, gouverneur et grand bailli de Craon, 1699, 1702. — François-Guy Douard, 1702, † 1713. — Denis-Georges Guilbault de la Roberie, 1728.

Municipalité. — Jusqu'au milieu du XVIII^e s. la ville fut sous le régime des paroisses rurales et tenait ses

assemblées « à l'audience » ou maison commune située au bas des halles. Bien avant cette époque les habitants avaient tenté de constituer un corps de ville et d'élire des maires. On trouve revêtus de ce titre sans en avoir reçu l'investiture officielle : Joseph-Pierre Lasnier, sieur de l'Oisellerie, avocat, époux de Françoise Hervé, 1711 ; honorable homme Julien Dupré, avant 1723, † 1738 ; Léonard Ernault, licencié ès lois, inhumé le 23 septembre 1734 ; François Chassebœuf, procureur au siège de Craon, époux de Marguerite Gendry, 1741. A l'instigation des officiers de la baronnie, les habitants accentuèrent leurs prétentions et élirent pour maire, 1756, le sénéchal Antoine-Bénigne Petitot, avec quatre échevins, les sieurs Poisson, Esnue, Allard et Haligon. Un arrêt du conseil d'État, du 15 mai 1756, annula cette élection et statua qu'à partir du 1^{er} janvier 1758, il serait élu tous les ans un syndic qui serait assisté des deux derniers syndics sortis de charge, avec le titre « de députés de la commune ». Opposition fut faite le 5 mai 1757, mais un nouvel arrêt confirma le premier et défendit « aux officiers du seigneur de s'immiscer dans les assemblées communales où ils portaient le trouble et la cabale ».

La municipalité dut suivre bientôt le régime inauguré par les édits d'août 1764 et de mai 1765, qui attribuaient deux échevins électifs aux villes de moins de deux mille habitants. Le premier échevin était en 1766, Jacques-René Chassebœuf, avocat ; en 1768, François-Julien Lecomte, grenetier au grenier à sel et subdélégué ; en 1772, Jacques Saget, chanoine de Saint-Nicolas. Un procureur syndic (c'était François Chartier, en 1770) assistait les échevins dans leurs fonctions.

Ce rudiment de municipalité fut remplacé en 1789 par un « comité permanent » chargé de l'administration. L'organisation de 1790 divisa Craon en deux communes, celle de la ville et celle de Saint-Clément, qui furent réunies en 1812.

Maires de la ville : Esnue-Lavallée, 1790. — Nupied, 1791, 1792, 1793. — Douasne, 23 germinal an II (12 avril 1794). — Louis-René Allard, docteur en médecine, nommé par les représentants du peuple, Grenot, Gueznot et Guermeur, le 29 floréal an III (18 mai 1795). — Douaud, nommé par François-Primaudière, an IV (1795-1796). — Jacques Chartier, président de la municipalité cantonale, Mathurin Jamet, agent municipal, et Michel Foucher, adjoint, an VII. — René Lecomte, ex-juge de paix, 8 messidor 1800, 1815. — Michel Guesdon, 12 septembre 1815. — Pierre-Anne Letort-Beauchesne, 19 décembre 1816. — Henry Denis, 30 mai 1832. — Bernard-Pierre Allard, 1835, 1852. — Auguste Morillon, 1855-1861. — Jamet, premier adjoint, faisant fonction de maire, 1861-1868. — Une commission prise dans le conseil remplit ces fonctions, 1868-1871. — Élie-René Herrouet, 1871-1883. — Victor Belsœur, 1884-1895. — Auguste Morillon, 1895.

Maires de Saint-Clément : Pierre Boisseau, 1790, 1791. — Jean Pons, agent municipal, et Pierre Paris, adjoint, an VII. — Chauvigny de Gauchy, 17 prairial an VIII-1808. — René-François Lair-Lamotte, 13 mai 1808-1812.

Administration révolutionnaire. — Membres du district : en 1790, Jean Bazille, prieur de Livré, président ; Esnue-Lavallée, avocat ; Chartier, ancien feudiste ; Morillon, fermier ; Méthureau, marchand ; Pierre Doudet, fermier ; René Chevalier, huissier ; Hyacinthe-François Halligon, maire de Laubrière ; Pierre Trotrie l'aîné, négociant ; Le Comte, ex-président de l'élection d'Angers ; Besnard le jeune, fermier ; Julien Fronteau, maître chirurgien, maire de Denazé ; Charles-Jean Pannetier, avocat, procureur syndic ; Chevalier fils, secrétaire.

Le directoire exécutif se composait de : Chevalier, Trotrie, Halligon, Fronteau, et tenait ses séances dans le couvent des Dominicains.

Le tribunal du district, en 1791, comprenait : Esnue-Lavallée, remplacé le 15 novembre par Le Comte ; Chassebœuf ; Doussault ; Delacroix ; Midy, installé seulement le 4 avril ; Basile le jeune, commissaire du roi, nommé le 21 février 1791. Le *Comité de surveillance révolutionnaire*, décrété par Esnue-Lavallée le 4 pluviôse an II, et établi le 15, eut pour premier président le citoyen Nicolas Lenseigne, perruquier, qui savait à peine signer, et pour vice-président, Mérias. Deux jours après son installation, il enjoint à toutes les communes du district de dénoncer « les tolérants, les fanatiques hardis, les fédéralistes, royalistes et autres aristocrates. » Le 15 ventôse an II, il décrète de faire disparaître tous les emblèmes du fanatisme. Son unique fonction était de recevoir ou de provoquer des dénonciations et de lancer des mandats d'arrêt contre les personnes les plus inoffensives. Ses délibérations informes sont consignées en un registre de 133 feuillets. Ce comité, réformé par Boursault le 6 brumaire an III, fut dissout le 28 ventôse suivant.

Commerce et industrie

Commerce et industrie.

Le *marché* de Craon se tenait le lundi, dès l'an 1100. Les sujets de l'abbaye de la Roë y jouissaient de certaines exemptions dès le XII^e s. En 1543, il s'y assemblait cinq à six mille personnes. La foule des vendeurs et des acheteurs était si grande, au commencement du XVIII^e s., sous les halles, « qu'on ne pouvait quasi remuer. »

Les foires de la veille de l'Ascension et du lendemain de la Saint-Clément datent des premières années du XIe s. A cette dernière, qui se tenait d'abord au prieuré même, puis au bourg de Saint-Clément, le prévôt de la baronnie, par accord fait avec les religieux, en 1387, venait donner le signal de l'ouverture de la foire, en élevant un gant au bout d'une gaule. Un peu plus tard, Louis II, roi de Sicile, outre la foire de la Saint-Pierre qui existait déjà, en permit quatre autres. On n'en signale pourtant que quatre, en 1473 : lundi de la Pentecôte, Saint-Clément, Saint-Pierre-aux-Liens, premier lundi de carême. A la demande de Louis Lelièvre, dit de la Reverie, Louis XIII accorda, en 1621, six foires franches, qui se tenaient : la première, le jour Saint-Eutrope, au placitre de Saint-Nicolas ; la deuxième, au pâtis devant Saint-Eutrope ; la troisième, au placitre de Saint-Nicolas ; la quatrième, à la Sainte-Anne, au bourg de Saint-Clément ; la cinquième, à la Saint-Clément ; la sixième, à la Saint-Luc. Un décret de l'an VI créa sans résultat dix-sept foires et deux marchés. — Actuellement, six foires : lundi de la mi-carême (1832) ; lundi de Quasimodo ; 30 avril (Saint-Eutrope) ; lundis après la Trinité et la Toussaint ; 24 novembre ; le deuxième et le quatrième lundis du mois, petites foires ; marchés aux grains et denrées, le lundi ; aux légumes le vendredi.

Les halles, annonaria Credonis, sont mentionnées au XII^e s. (Cart. de la Roë, f. 11). A l'un des bouts était, en 1484, « la place ou siège, où l'on tenoit les plaiz et assises. » Par ordre du roi, en 1511, il y fut apposé « un poust et deux coliers de fer fermant à clef et claveure » pour mettre les blasphémateurs Les halles couvertes de Craon étaient, en 1701, à s'en rapporter à l'acte de mise en vente de la seigneurie, des plus grandes du royaume. Restaurées vers 1840, elles sont maintenant divisées par un plancher où s'emmagasinent les grains d'un marché à l'autre.

Octrois. — Vers 1440, le roi octroya « cloison et appetissement de la pinte de vin vendu en détail en la ville et baronnie pour en estre les deniers mis en la réparation et fortification de la ville. » — Continuation d'octroi est accordée en 1615 et 1624. — Il produisait 1 200 \pm t en 1689 et s'affermait encore 601 \pm t par semestre, en 1717.

Un haras, établi à Craon vers 1810, fut de courte durée.

Les *courses* de Craon sont dues à l'initiative du comice régional, et datent de 1848. L'hippodrome, très favorable et bien aménagé, était autrefois un vaste étang, nommé la *Touche-à-l' Abbesse*. Elles sont des plus suivies des courses de province, et les primes annuelles dépassent aujourd'hui 20 000 fr.

Le lin fut longtemps la principale production du pays, et Craon, le centre d'un commerce de fil, où affluaient

toutes les paroisses de la baronnie et les paroisses bretonnes du voisinage, dont les produits étaient encore d'une qualité supérieure. Les fabricants de Laval et de Château-Gontier, qui venaient enlever tous ces produits, se faisaient accompagner d'un juré priseur chargé d'inspecter la marchandise. En 1758, les négociants de Laval demandèrent que les fils se vendissent écrus et non blanchis, afin que la fraude et le mélange des fils de Picardie fût plus facile à découvrir. Mais le baron de Craon, dans un mémoire à l'intendant, protesta que ce serait ruiner le pays qui vivait de ce commerce ; les fabricants lavallois affirmaient également que le blanchissage ne pourrait se pratiquer à Laval, à cause de la cherté du bois, et que d'ailleurs, il était plus simple d'interdire l'introduction des fils de Picardie. Ce commerce s'est continué en déclinant toujours, jusqu'en 1830. — On vendait aussi aux marchés de Craon, de grosses toiles et tiretaine fabriquées dans le pays.

Une carrière d'ardoise était en activité à Craon de 1729 à 1765.

La population de la ville se compose d'artisans et de journaliers, dit Miroménil en 1696.

La *corporation* des cordonniers, dont les statuts avaient été accordés par le duc de la Trémoïlle le 14 mars 1473, et celle des perruquiers, étaient les mieux établies. Les autres corps de métiers avaient aussi leur maîtrise, puisque les apprentis de l'hôpital général pouvaient passer maîtres après six ans. Tous assistaient aux processions, dans l'ordre des préséances déterminé par un règlement de 1722.

De Bodard, *Chron. craonn. — Abbé Duchesne, Craon et ses barons. —* A. Joubert, *La baronnie de Craon. —* Comte Bertrand de Broussillon, *La Maison de Craon. — Château-Gontier et ses environs,* art. d'Ernest Bellanger. — Bibl. d'Angers, *Topographie Grille.*